



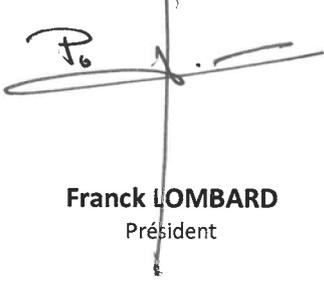
# **CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE ARLYSÈRE**

**2025 - 2029**

# LES PARTENAIRES



Pour Arlysère



**Franck LOMBARD**  
Président

Pour le Département de la Savoie



**Gilbert GUIGUE**  
Vice-président à l'Agriculture, à  
l'Alimentation, la Forêt et l'Eau

Pour le Parc Naturel Régional du  
Massif des Bauges



**Christian RAUCAZ**  
Vice-président à l'Agriculture et la  
Forêt

Pour l'Office National des  
Forêts



**François-Xavier NICOT**  
Directeur

Pour l'Association des Communes  
forestières de Savoie



**Georges COMMUNAL**  
Président

Pour le Pôle Excellence Bois



**Francis DEMOROGUES**  
Directeur

Pour le Centre National de la  
Propriété Forestière AURA



**Anne-Marie BARREAU**  
Présidente

Pour l'Union des Forestiers Privés  
section Arlysère



**Sophie-Anne SMILEVITCH**  
Présidente

Pour le Conservatoire des  
Espaces Naturels de Savoie,



**Emmanuel De GUILLEBON**  
Président

Pour la coopérative COFORET



**Lionel PIET**  
Directeur

Pour la Chambre d'Agriculture  
Savoie Mont Blanc



**Cédric LABORET**  
Président

## Introduction ———

Les forêts couvrent environ 53% du territoire d'Arlysère, soit environ 40 700 ha. 44% de forêts appartiennent à des propriétaires publiques, dont 86 % à des communes et 12 % à l'Etat, et 56% à des propriétaires privés, qui sont environ 18 000.

Elles sont source de richesses à la fois économiques, écologiques et sociétales : ressource en bois, accueil d'activités touristiques et de loisirs, protection contre les risques naturels, réservoir de biodiversité, puits de carbone...

Cependant, elles présentent aussi de nombreux enjeux : vulnérabilité face au changement climatique, morcellement de la propriété privée, difficultés d'accès à la ressource bois liées à la géographie, difficultés de valorisation des produits bois locaux, conciliation des usages et maintien de sa multifonctionnalité.

La présente Charte Forestière vise à rassembler les acteurs forestiers locaux afin de préserver et valoriser ces richesses apportées par les forêts et faire face aux enjeux qu'elles présentent. Cette stratégie locale de développement forestier constitue une feuille de route et se compose de trois parties :

1. Etat des lieux des forêts et de la filière bois d'Arlysère
2. Définition et Constitution de la Charte Forestière de Territoire
3. Fiches actions



# ETAT DES LIEUX DES FORETS ET DE LA FILIERE BOIS D'ARLYSÈRE

## Table des matières

I.	Le Territoire d'ARLYSÈRE .....	4
A.	Géographie administrative.....	4
B.	Contexte démographique .....	4
C.	Contexte économique .....	5
1.	Revenu des ménages.....	5
2.	Emploi.....	5
D.	Un territoire de montagne .....	5
II.	Les forêts d'Arlysère.....	6
A.	La propriété forestière sur Arlysère .....	6
1.	Forêts publiques.....	6
2.	Forêts privées.....	7
3.	Biens susceptibles d'être Sans Maître.....	8
B.	Organisation de la gestion des forêts.....	9
1.	Les acteurs techniques .....	9
2.	Obligation d'un plan de gestion, garantie de gestion durable des forêts.....	10
3.	En l'absence d'une garantie de gestion durable des forêts .....	10
C.	Contexte climatique, pédo-géologique et topographique.....	11
1.	Topographie (BD Alti, BD Forêt, IGN – Arlysère 2023).....	11
2.	Géologie – pédologie.....	11
3.	Climat .....	12
D.	Peuplements forestiers et sylviculture.....	12
1.	Composition en essences des peuplements forestiers.....	12
2.	Structure des peuplements forestiers.....	15
3.	Sylvicultures sur Arlysère .....	17
4.	Production biologique .....	18
E.	Equilibre sylvo-cynégétique .....	19
1.	Organisation de la chasse sur le territoire d'Arlysère .....	19
2.	Evaluation et gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique.....	19
F.	Etat sanitaire des forêts .....	20
1.	Etat général .....	20
2.	Epidémie de scolytes.....	20
III.	Des services écosystémiques nombreux rendus par les forêts d'Arlysère .....	21
A.	Préservation de la ressource en eau .....	21
B.	Protection contre les risques naturels .....	21
1.	Mouvements géologiques.....	21

2.	Risque incendie .....	23
C.	Préservation des paysages et accueil du public.....	23
1.	Paysages .....	23
2.	Accueil du public .....	24
D.	Maintien de la biodiversité.....	24
1.	Zonages environnementaux.....	25
2.	Espèces remarquables.....	25
3.	Forêts en libre évolution .....	27
E.	Les forêts, puits de carbone .....	27
IV.	La filière forêt – bois locale .....	28
A.	Production de bois sur le territoire d’Arlysère.....	28
1.	Volume de bois sur pied.....	28
2.	Ventes de bois sur le territoire d’Arlysère .....	30
3.	Zoom sur le bilan financier de la forêt communale .....	31
B.	L'exploitation forestière .....	32
1.	Accessibilité de la ressource et desserte forestière.....	33
2.	Disponibilité des entreprises forestières.....	34
C.	Transformation du bois local.....	34
1.	Le bois local en construction .....	34
2.	Bois énergie .....	36
V.	Historique sur la stratégie forestière d’Arlysère .....	39
A.	Charte Forestière 1.....	39
B.	Sylv’ACCTES .....	39
C.	Autres projets en cours .....	40
1.	Débardage par câble .....	40
2.	Foncier forestier .....	41
VI.	Synthèse : définition des enjeux .....	42
VII.	Bibliographie.....	43
A.	Publications .....	43
B.	Webographie.....	43

Cet état des lieux est une photographie des forêts et de la filière bois d’Arlysère en 2024. Il pourra être enrichi avec les contributions des partenaires et des actions réalisées au cours de la vie de la Charte Forestière de Territoire.

# I. Le Territoire d'ARLYSÈRE

## A. Géographie administrative

Situé dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en Savoie, le territoire d'Arlysère a été constitué en 2017.

Son nom fait référence aux deux principaux cours d'eau qui traversent le territoire : l'Arly et l'Isère. Il comprend le bassin albertvillois, la basse Tarentaise, le massif du Beaufortain, le Val d'Arly et la Haute-Combe de Savoie.

Il regroupe **39 communes** et couvre **76 500 hectares**.

Le territoire Arlysère se caractérise par :

- Un **cœur d'agglomération** composée du **pôle urbain** Albertville, Gilly-sur-Isère, Grignon — qui constitue le pôle principal de services ; et du pôle urbain d'Ugine – pôle industriel principal.
- **Des pôles relais** : Frontenex, Grésy-sur-Isère et Sainte-Hélène-sur-Isère pour la plaine ; Beaufort et Flumet pour la montagne. Ils structurent le territoire et permettent une proximité des services pour la population.
- Les **villages**, niveau le plus fin de l'armature urbaine, et leurs **hameaux, vis-à-vis desquels la notion de cœur de village (chef de lieux) constitue la référence**: Saint Vital, Notre-Dame-des-Millières, Tournon, Cevins, Allondaz, Bonvillard, Césarches, Cléry, Esserts-Blay, Marthod, Mercury (hors secteur aggloméré), Montailleur, Monthion, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Thénésol, Venthon et Verrens-Arvey.
- Les **villages-stations** : Beaufort, Cohennoz/Crest-Voland, Hauteluce, La Giëttaz et Notre-Dame-de-Bellecombe et Villard-sur-Doron. Ils présentent un bon niveau d'accueil, spécifique aux stations de montagne, grâce notamment à l'importance des lits touristiques et des résidences secondaires.

Etant situé au cœur des Alpes, la loi montagne 2 relative à la protection et au développement de la montagne couvre totalement 33 communes du territoire et partiellement 2 communes (Montailleur et Albertville). 4 communes n'y sont pas soumises (Grésy-sur-Isère, Saint Vital, Tournon et Gilly-sur-Isère).

## B. Contexte démographique

Arlysère compte **61 677 habitants** au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La densité moyenne de 81 habitants par km<sup>2</sup> lui confère un statut majoritairement **rural**. Albertville est la commune la plus dense avec 1131 habitants par km<sup>2</sup> et les communes les moins denses sont La Giëttaz et Cohennoz avec 11 habitants/km<sup>2</sup>. Les populations sont regroupées dans les vallées et sur les coteaux sud.

**Le taux d'évolution de la population est de + 0,43 % sur la période 2014-2020.** La croissance démographique territoriale est moins élevée que celle régionale (+0,54%). La tendance démographique est globalement à la baisse dans les communes de montagne du Haut Val d'Arly et du Beaufortain alors qu'elle est globalement à la hausse sur les communes de la Haute-Combe de Savoie et à l'entrée de la Tarentaise.

Il existe une répartition similaire des tendances concernant le vieillissement de la population. Les communes de la Haute-Combe de Savoie et de l'entrée de la Tarentaise voient leur population rajeunir

alors que les communes de montagne du Beaufortain et du Val d'Arly voient leur population vieillir. **De manière générale, le territoire peut être considéré comme moins jeune que le niveau régional et le niveau national moyens.**

## C. Contexte économique

### 1. Revenu des ménages

La population du territoire se caractérise par des **revenus « modestes » par rapport au reste du Département et de la Région** malgré un niveau de revenus médian annuel (23 568 € en 2018) supérieur à la médiane régionale (22 582 €). En effet, le coût de la vie est plus élevé sur le territoire que dans d'autres en raison de ses caractères touristiques et alpins : les dépenses sont supérieures sur le résidentiel et les denrées.

### 2. Emploi

L'emploi sur Arlysère est caractérisé par sa situation de **plein emploi**, avec un taux de chômage de 5 % (juin 2022), et par sa répartition. En 2018, les emplois locaux sont spécialisés à 72% dans le secteur du tertiaire, 16% dans l'industrie, 10% la construction et 2% l'agriculture.

Le secteur tertiaire inclut le **tourisme** qui s'articule autour de 3 destinations : Pays d'Albertville, Val d'Arly et Beaufortain et qui représente **11 % des emplois du secteur privé**. Le tourisme se caractérise par :

- sa **saisonnalité**, qui peut-être complémentaire à la saisonnalité des métiers forestiers et du bois ;
- son offre reposant principalement, été comme hiver, sur les **activités de pleine nature**, impliquant des enjeux sur la gestion et le partage des espaces agricoles et naturels (cf. III.D).

Le secteur de la construction compte 920 entreprises qui répondent au besoin du territoire et au-delà. Les entreprises de seconde transformation du bois (charpentiers, menuiserie...) sont incluses dans ce secteur (cf. IV.C).

## D. Un territoire de montagne

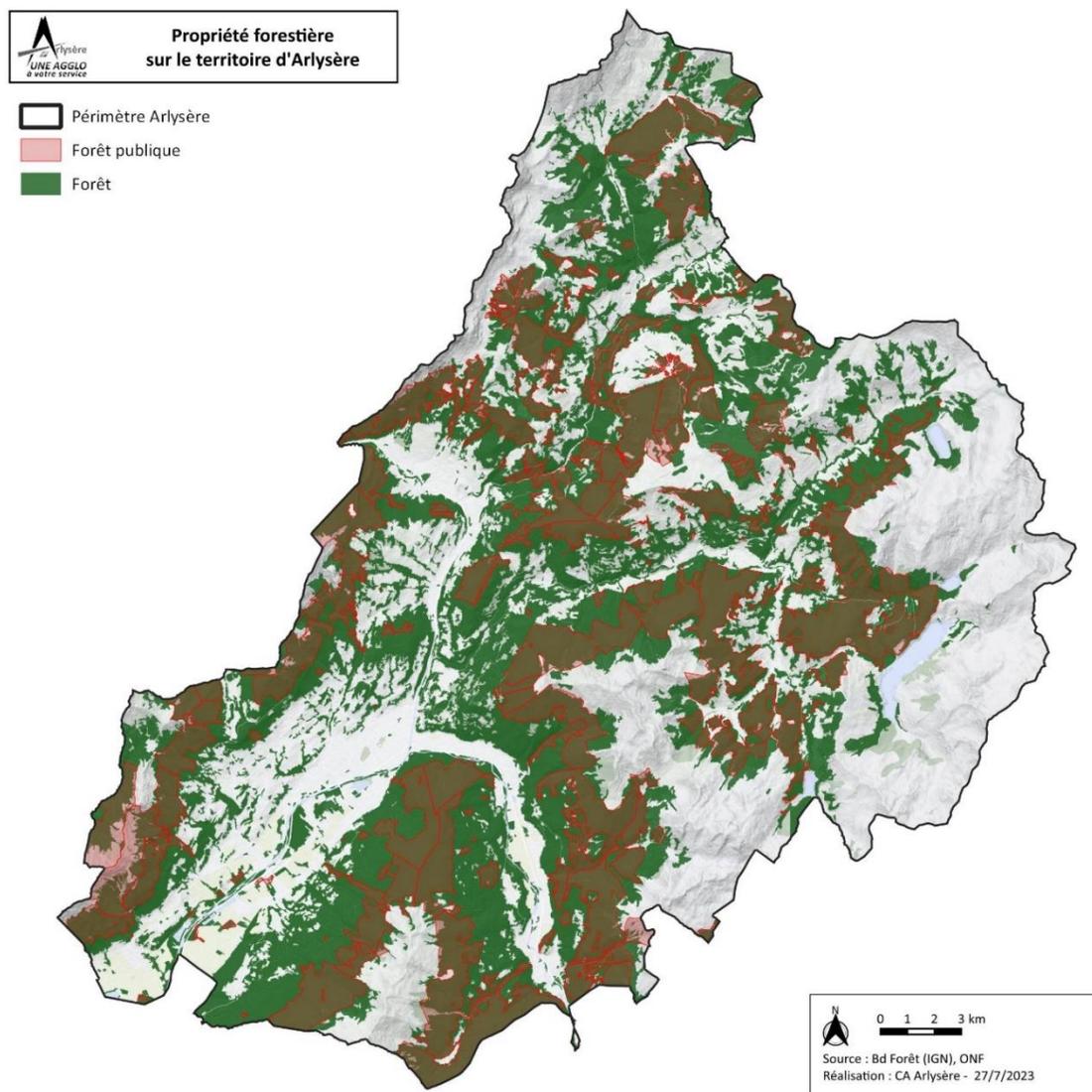
Le territoire d'Arlysère est un territoire de montagne dominé par les espaces agricoles et naturels. Il s'étend de **292 à 2 882 m d'altitude** et 59 % du territoire est situé au-dessus de 1 200 m d'altitude. Les espaces agricoles couvrent 27 % du territoire et **les forêts 53 % du territoire**.

## II. Les forêts d'Arlysière

Les forêts d'Arlysière s'étendent sur **40 710 ha soit 53 % du territoire d'Arlysière** (IGN, 2014 – Arlysière, 2023). Pour comparaison, les forêts couvrent 31 % du territoire national métropolitain (IGN, 2022) et 41 % du territoire départemental. Elles s'étendent de **300 m à environ 2 340 m** d'altitude.

### A. La propriété forestière sur Arlysière

La carte ci-dessous représente la répartition de la propriété forestière sur le territoire d'Arlysière.



Carte 1 : Répartition de la propriété forestière sur Arlysière

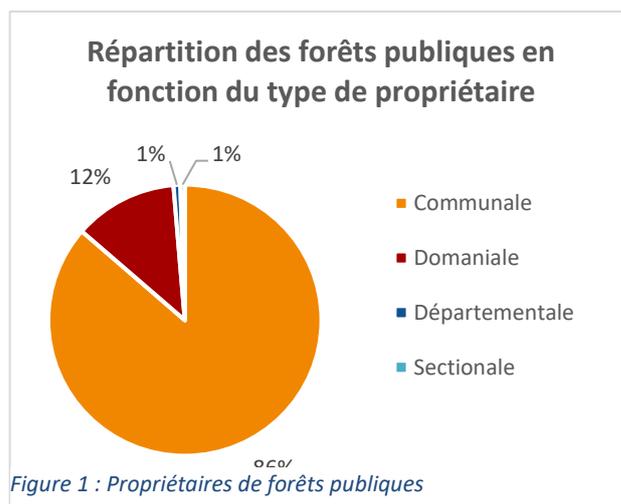
#### 1. Forêts publiques

**Les forêts publiques couvrent 17 838 hectares (Aménagements, ONF), elles représentent 44 % des forêts du territoire.** Pour comparaison, les forêts publiques représentent 25 % des forêts françaises métropolitaines.

Elles se répartissent en **41 forêts** dont 33 appartiennent aux communes, 6 à l'Etat (forêts domaniales), 1 au Département de la Savoie et 1 à la section du Couchant, rattachée à la commune de Faverges-Seythenex.

Les forêts communales couvrent 15 4109 ha, les forêts domaniales 2 191 ha, la forêt départementale 2 191 ha.

2 communes n'ont aucune forêt relevant du Régime forestier : Frontenex et Gilly-sur-Isère et 6 communes n'ont pas de forêt communale : Césarches, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Montaille, Pallud, Tournon.



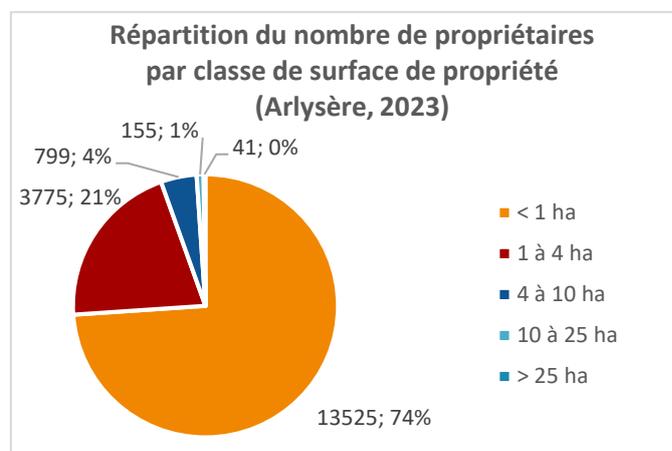
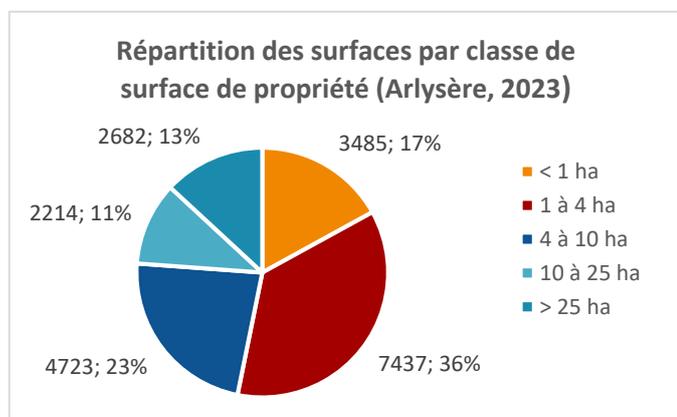
## 2. Forêts privées

Les forêts privées couvrent **22 872 hectares, soit 56 % de l'ensemble des forêts du territoire** (IGN, 2014 – Arlysère, 2023). Pour comparaison, les forêts publiques représentent 75 % des forêts françaises métropolitaines.

Les forêts privées, sur Arlysère, appartiennent à **18 295 comptes de propriétés**.

Chaque compte de propriété peut correspondre à un personne physique unique, mais aussi à un groupe de personnes physiques (indivision) ou encore à une personne morale (groupement forestier, société civile immobilière). De ce fait, le nombre de propriétaires au sens de personne physique est sous-estimé. A l'inverse, une personne physique peut appartenir à plusieurs comptes de propriété, ce qui surestimerait légèrement le nombre de propriétaires. Ainsi, les chiffres proposés restent des estimations. A noter que le cas majoritaire est l'indivision. Par simplification pour la suite, on emploiera le terme propriétaire à la place de compte de propriété.

**En moyenne, un propriétaire détient 1,12 ha** (Arlysère, 2023). Pour comparaison, en France, la propriété moyenne est de 3,5 hectares par propriétaire (FNB, 2023). Les graphiques ci-dessous permettent de rendre compte du morcellement forestier sur Arlysère. 53 % de la surface forestière privée est incluse dans des propriétés de moins de 4 ha. **74 % des propriétaires privés possèdent moins de 1 ha.**



Il existe sur le territoire d'Arlysère un syndicat de propriétaires forestiers privés, l'Union des Propriétaires Forestiers – section

Figure 2 : Caractérisation de la propriété foncière forestière privée

Arlysère (UFP Arlysère), qui regroupe 179 adhérents et 1 090 hectares de forêts (UFP 73, 2023). Les adhérents sont propriétaires en moyenne de 6 hectares. L'UFP Arlysère a pour objectif de contribuer au développement forestier local et à la formation des propriétaires. Il n'existe pas d'associations foncières forestières de type Associations Syndicales Libre de Gestion Forestière sur le territoire. (Source : CNPF, 2023)

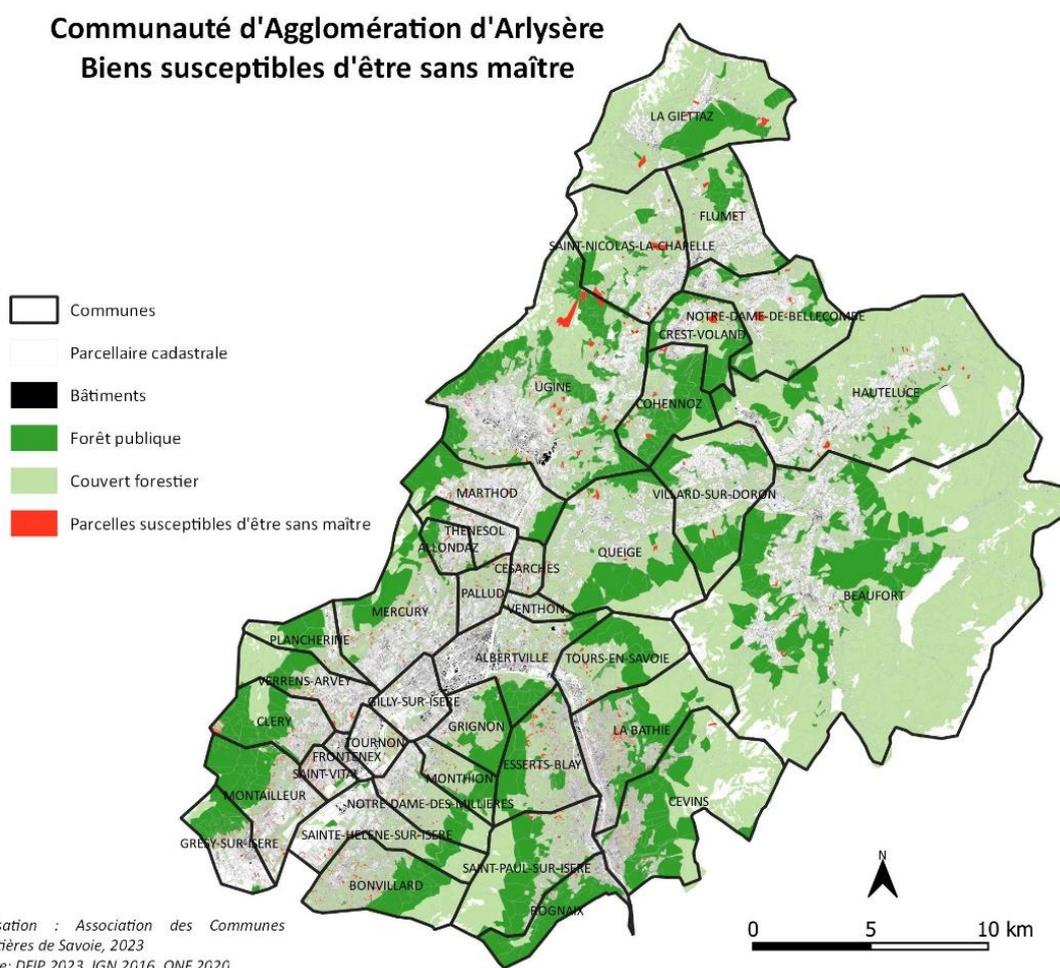
### 3. Biens susceptibles d'être Sans Maître

Les Biens Susceptibles d'être Sans Maître sont des parcelles dont le propriétaire est :

- soit identifié et décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou dont les héritiers n'ont pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période.
- soit inconnu et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ou ont été acquittées par un tiers.

Des procédures spécifiques permettent aux communes d'intégrer ces parcelles à leur patrimoine. En l'absence d'un propriétaire vivant ou identifié, il est possible de considérer que ces parcelles ne sont pas gérées et leurs bois inexploités. Ainsi, leur intégration au patrimoine communal pourrait faciliter leur gestion. Cet axe de travail est intégré au projet de « Regroupement du foncier et de la gestion forestière » lancée par Arlysère en 2023 en partenariat avec l'Association des Communes forestières, le CNPF et la SAFER et avec le soutien financier de la DRAAF (cf. V.C.2)

Sur le territoire d'Arlysère, on compte près de **2025 parcelles cadastrées en forêt susceptibles d'être sans maître**. Cela représente une surface forestière d'environ **320 ha** (Source : Communes forestières, 2023).



Carte 2 : Répartition des Biens susceptibles d'être sans maître sur le territoire d'Arlysère

## B. Organisation de la gestion des forêts

La réglementation forestière en vigueur correspond à l'application du Code forestier et du Code de l'Urbanisme.

### 1. Les acteurs techniques

#### a) *En forêt publique*

En forêt publique, le gestionnaire unique est l'**Office National des Forêts**.

Etablissement à Caractère Industriel est commercial, il est chargé de la mise en œuvre du Régime forestier (art. L221-2 du Code forestier). Les forêts relevant du Régime forestier sont les forêts appartenant à l'Etat ou à d'autres propriétaires publics dès lors qu'elles sont « susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution » (art. L211-1 du Code forestier). Dans le cadre de ses missions régaliennes, l'ONF gère et aménage les forêts domaniales et communales et commercialise les bois issus de celles-ci. En outre, il peut réaliser des missions conventionnées telles que des études, des maîtrises d'œuvre pour des travaux particuliers.

Sur Arlysère, l'Office National des Forêts emploie 33,5 ETP agents dont 11,5 techniciens forestiers territoriaux, 2 responsables d'unité territoriale, 19 ouvriers forestiers et leur encadrant (Source : ONF, 2023). Il s'organise en 2 unités territoriales : l'unité territoriale d'Albertville et l'unité territoriale du Beaufortain - Val d'Arly.

#### b) *En forêt privée*

En forêt privée, les acteurs techniques sont :

- **le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)** : établissement public à caractère administratif missionné par l'Etat (Article L221-1 du Code forestier), il a pour rôle de développer et d'orienter la gestion des forêts privées notamment en agréant les documents de gestion durable, vulgarisant les techniques forestières, formant les propriétaires privés sylviculteurs, regroupant et favorisant la coopération des propriétaires et des acteurs de la forêt privée. Le CNPF emploie 1 technicien sur Arlysère.
- **COFORET** : cette coopérative forestière a pour rôle de commercialiser les bois issus des propriétés de ses adhérents et de conseiller ses adhérents. Elle assure la maîtrise d'œuvre de chantiers de récolte forestière et de travaux sylvicoles. COFORET emploie 1 technicien sur Arlysère.
- **les experts forestiers et gestionnaires forestiers privés** : ces professionnels peuvent apporter des conseils techniques, administratifs, juridiques, économiques et fiscaux aux propriétaires qui font appel à eux. Ils peuvent réaliser des estimations des parcelles forestières et la recherche de leurs limites. Ils peuvent également rédiger des documents de gestion durable et organiser des ventes de bois. Sur le territoire d'Arlysère, il existe une seule structure de ce type : les Gestionnaires forestiers des Alpes, composée de 2 techniciens forestiers indépendants, dont le périmètre d'action s'étend au-delà du territoire.
- **la Chambre d'Agriculture** : la Chambre d'Agriculture est missionnée par l'Etat (art. L322-1 du Code forestier) entre autres pour la mise en valeur des bois et forêts appartenant aux

particuliers, le développement des activités associant agriculture et forêt et la promotion de l'utilisation du bois. Elle travaille en complémentarité avec le CNPF.

## 2. Obligation d'un plan de gestion, garantie de gestion durable des forêts

### *a) Aménagement des forêts publiques dans le cadre du Régime forestier*

En forêt publique, toutes les propriétés publiques bénéficiant du Régime forestier (article L211-1 du Code forestier) ont un Aménagement, plan de gestion de la forêt sur environ 15 ans, qui fixe les enjeux et les objectifs de la forêt et définit un programme de coupes et un programme de travaux sylvicoles en fonction de ceux-ci. Les Aménagements des forêts domaniales sont soumis à l'approbation du ministère de l'Agriculture, après consultation de la commune de situation, et les Aménagements des forêts communales à celle du représentant régional de l'Etat, après accord de la municipalité (article L212-1 du Code forestier). Les forêts disposant d'un Aménagement approuvé, mis en œuvre par l'ONF, présentent une garantie de gestion durable au titre de l'article L.8 du code forestier.

### *b) En forêt privée*

En forêt privée, les propriétaires possédant un ensemble de parcelles forestières contiguës ou non d'une surface totale de 20 hectares ou plus doivent également avoir un Plan Simple de Gestion (PSG), agréé par la Centre Régional de la Propriété Forestière (CNPF). Le PSG peut également être établi de manière volontaire pour toute propriété d'au moins 10 hectares. Ce document définit les objectifs à moyen terme, soit pour 10 à 20 ans, de la forêt concernée et le programme d'actions permettant de les atteindre. Il doit être conforme au Schéma Régional de Gestion sylvicole (Art. R222-6 du Code forestier).

Il y a actuellement **13 PSG sur le territoire d'Arlysière**. Ils concernent une surface totale de **499 hectares**.

D'autres documents de gestion durables peuvent être mis en place pour les propriétés de moins de 20 hectares ne souhaitant pas établir de Plan Simple de Gestion (PSG) : le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS et CPBS+) ou le Règlement Type de Gestion (RTG). Ils représentent une garantie de gestion durable. Sur le territoire, **il existe 61 CBPS et CBPS+ pour 327 hectares**.

Les documents de gestion durable peuvent être rédigés par les propriétaires concernés eux-mêmes ou un rédacteur professionnel : expert forestier agréé, gestionnaire forestier professionnel, coopérative forestière...

## 3. En l'absence d'une garantie de gestion durable des forêts

En l'absence d'une garantie de gestion durable, le propriétaire forestier est soumis au Code de l'Urbanisme ou au Code Forestier, selon la localisation de sa parcelle forestière.

Si la propriété se trouve dans un Espace Boisé Classé au PLU selon l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme, une déclaration préalable doit être adressée à la mairie de la commune de situation de la coupe (Cerfa n°13404\*11).

En dehors d'un Espace Boisé Classé au PLU, une autorisation préalable de coupe est à demander à la DDT pour toute coupe dont l'emprise est supérieure à 1 ha par propriétaire d'un seul tenant et qui prélève plus de 50 % du volume des arbres de futaie.

Il existe également une obligation de reconstituer l'état boisé dans un délai de 5 ans après toute coupe rase supérieure à 0,5 ha par propriétaire. La Direction Départementale Territoriale (DDT) est chargée de l'application de cette réglementation. Sa mise en œuvre fait néanmoins régulièrement difficulté.

Sur le territoire d'Arlysère, **9 communes** ont inscrit à leur PLU des **Espaces Boisés Classés** pour une **surface totale de 1 145 ha**. Ce sont Albertville, Gilly-Sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Sainte-Hélène-Sur Isère, Saint Nicolas La Chapelle, Saint Vital, Tournon, Ugine (Arlysère, 2023).

### C. Contexte climatique, pédo-géologique et topographique

Les forêts d'Arlysère se situent au carrefour de 3 sylvo-écorégions (IGN) :

- H10 Préalpes du Nord : pays d'Ugine, Val d'Arly et contreforts des Bauges
- H21 Alpes externes du Nord : basse Tarentaise, massif du Grand Arc et Beaufortain
- C52 Plaines et piémonts alpins : Haute-Combe de Savoie

Le climat, les sols, l'altitude et l'exposition impactent directement sur la composition des peuplements forestiers et leur productivité. L'analyse des peuplements forestiers peut être ainsi déclinée selon les massifs du territoire (cf. II.D).

#### 1. Topographie (BD Alti, BD Forêt, IGN – Arlysère 2023)

Les forêts d'Arlysère s'étendent de 300 m à 2340 m d'altitude. 96 % des forêts sont considérées comme forêts de montagne car au-dessus de 600 m d'altitude. En outre, elles sont caractérisées par leur topographie abrupte : **97 % des forêts sont situées dans des pentes supérieures à 30 %**.

#### 2. Géologie – pédologie

Les Préalpes du Nord se caractérisent par un substrat géologique calcaire. En particulier, les contreforts des Bauges, le bassin uginois et les Aravis sont constitués de calcaires, de schistes et marnes. Les sols forestiers les plus fréquents sous forêt sont des sols brunifiés puis les sols carbonatés et les sols calciques, globalement argileux ou limoneux. Les contreforts des Bauges sont globalement neutrophile à calcicole et méso à méso xérophile. Les sols du bassin uginois et des contreforts des Aravis sont plus variables.

Les Alpes externes du Nord se caractérisent par un mixte de roches cristallines, issues du socle hercynien, soulevé lors de l'orogénèse alpine, et de roches sédimentaires, issues de l'érosion de ce dernier. En particulier, l'ouest du Beaufortain, jusqu'aux gorges de l'Arly, l'ouest de la basse Tarentaise et le massif du Grand Arc sont constitués principalement de micaschistes et parsemés d'éboulis plus ou moins récents. Les parties Est du Beaufortain et de la basse Tarentaise sont constitués de divers granites et gneiss. Les sols sont majoritairement brunifiés, limoneux, de neutrophiles à acidiphile, et majoritairement hygroclines.

Les plaines et piémonts alpins se situent dans la vallée de l'Isère. Ils sont caractérisés, d'une part, par des alluvions en fond de vallée, et d'autre part, en bas de versant, par des calcaires, marnes et schistes recouverts de cônes de déjections et éboulis issus des calcaires du massif des Bauges sur ses

contreforts. Les sols, à dominante limoneuse, sont neutrophiles à calcicole, hygrophiles en fond de vallée et méso à mésoxérophiles sur les bas de versant.

### 3. Climat

Le climat est de originellement de type montagnard : froid et humide. Par exemple, Albertville affiche une température annuelle moyenne de 6,8 °C et des précipitations annuelles moyennes de 1 624 mm. L'enneigement est assez important, notamment en altitude, et peut dépasser les 100 jours par an. Dans la vallée de l'Isère, le climat est légèrement adouci par les influences rhodaniennes.

Le territoire d'Arlysère est globalement classé dans le secteur climatique des Alpes externes septentrionales (CNPF, 2006).

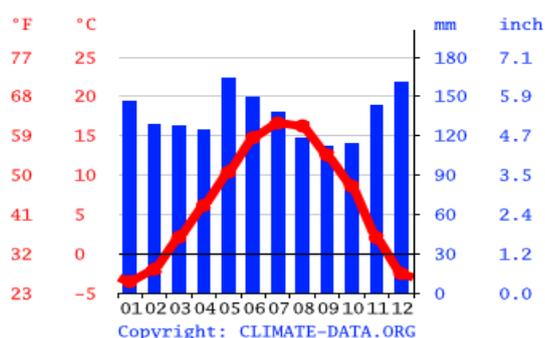


Figure 3 : Diagramme ombrothermique Albertville

#### D. Peuplements forestiers et sylviculture

##### 1. Composition en essences des peuplements forestiers

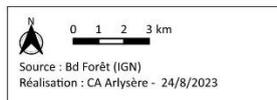
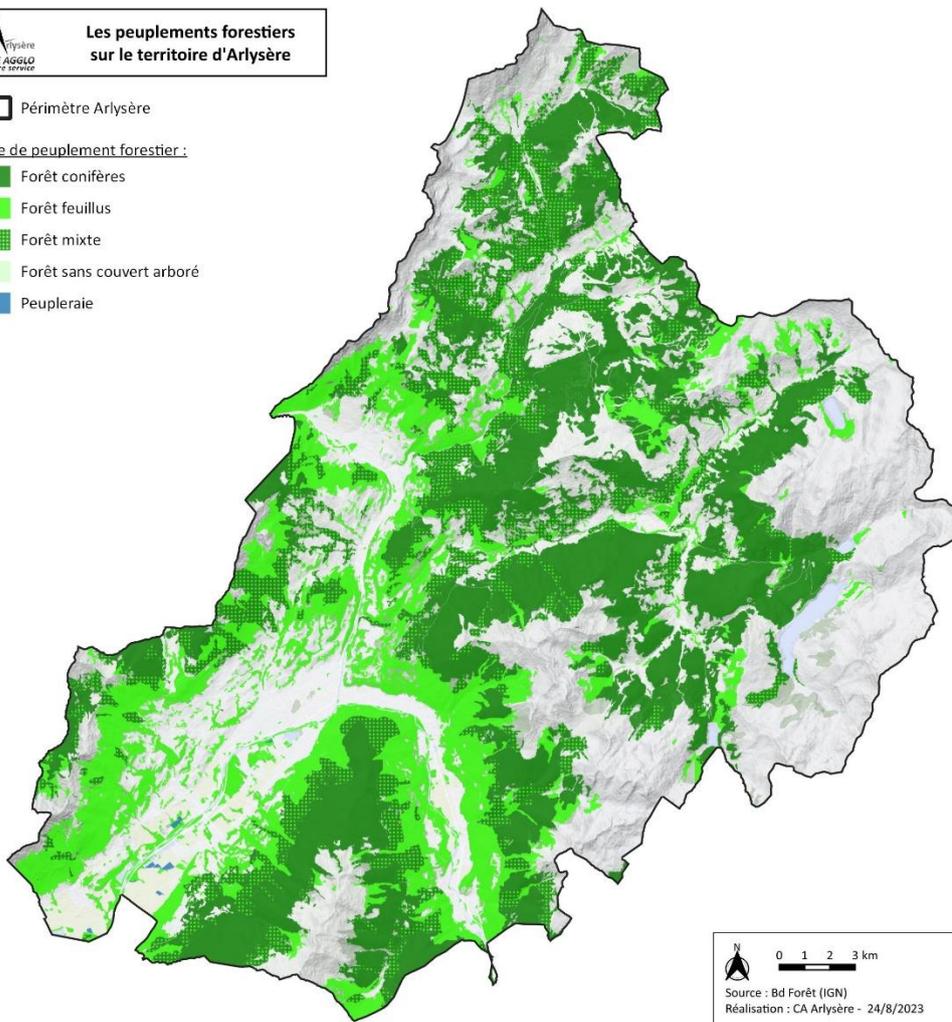
###### a) De manière générale sur Arlysère

Les peuplements forestiers d'Arlysère sont majoritairement résineux : ils couvrent 50 % de la surface forestière couverte d'Arlysère, ils correspondent globalement à l'étage altitudinal du subalpin (CNPF, 2006). 30 % des forêts correspondent à des peuplements feuillus : elles correspondent majoritairement à des forêts fermées aux niveaux des étages collinéens et du montagnard externe mais aussi quelques fois à des forêts ouvertes en zone de combat (CNPF, 2006). En intermédiaire, se trouvent des forêts mixtes, pour une part de 15 %. Enfin, se trouvent en plaine quelques rares peupleraies (3 %).

 Périètre Arlysère

Type de peuplement forestier :

-  Forêt conifères
-  Forêt feuillus
-  Forêt mixte
-  Forêt sans couvert arboré
-  Peupleraie



Carte 3 : Peuplements forestiers sur le territoire d'Arlysère

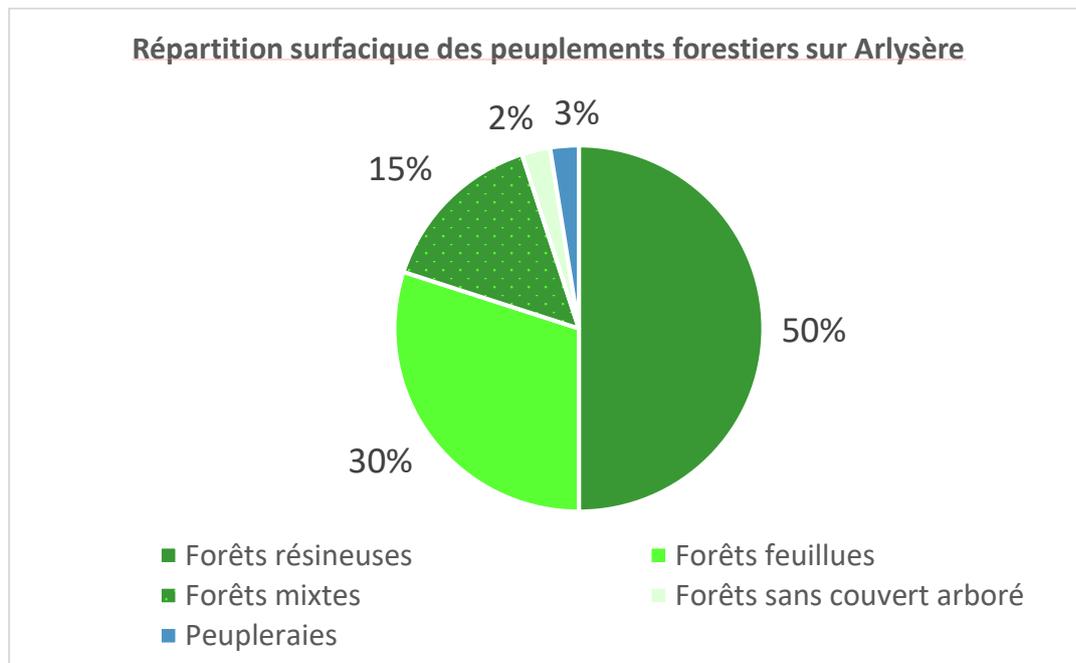


Figure 4 : Répartition surfacique des peuplements forestiers sur Arlysère

## b) En forêt publique

De façon plus précise, dans les forêts publiques d'Arlysère (Aménagements ONF), sont indiquées les proportions d'essences en surface : l'Epicéa est majoritaire, représentant 53 % des peuplements forestiers publics, et pouvant atteindre jusqu'à 96 % d'une forêt publique. Le Sapin est également présent à hauteur de 20 % des peuplements forestiers publics et jusqu'à 61 % dans certaines forêts.

Le Hêtre est l'essence feuillue majoritaire, représentant 13 % des peuplements forestiers publics. Les autres feuillus présents sont le Frêne et l'Erable Sycamore.

Les essences mentionnées en légende mais non représentées dans le diagramme sont présentes à moins de 1 % dans les peuplements forestiers : Mélèze, Pin sylvestre, Pin à crochet, Peuplier, Chêne, Charme et Châtaignier. Ces essences sont incluses dans les autres feuillus et des autres résineux.

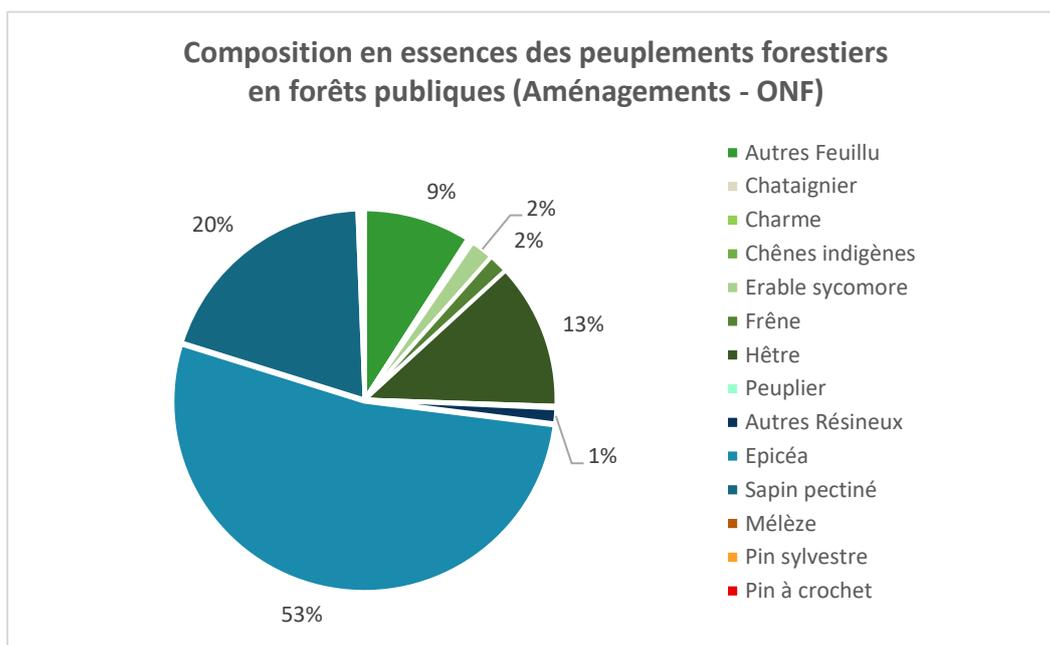


Figure 5 : Composition en essence des peuplements forestiers en forêt publique sur Arlysère

Pour comparaison, en Savoie, l'Epicéa, représentant 44 % du volume de bois sur pied et est suivie par le Sapin pectiné qui représente 12 % du volume de bois sur pied. Les feuillus représentent seulement un tiers du volume de bois sur pied, dont le Hêtre majoritaire avec 10 % du volume de bois sur pied.

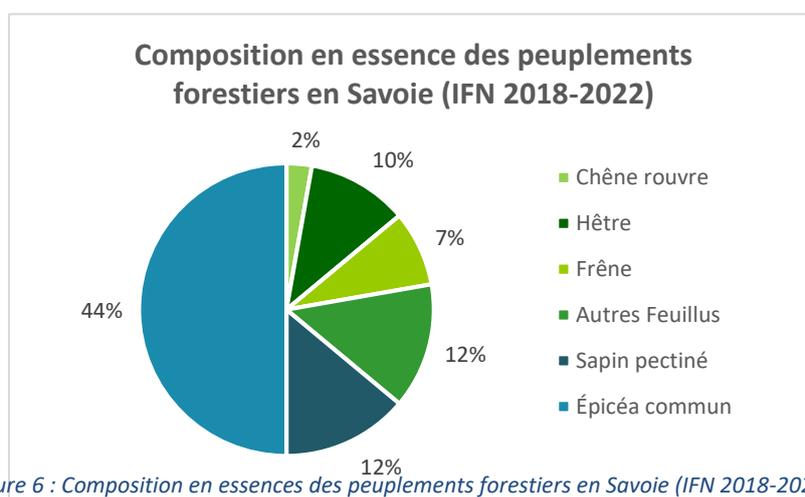


Figure 6 : Composition en essences des peuplements forestiers en Savoie (IFN 2018-2022)

La répartition des essences varie selon le secteur géo-climatique des peuplements forestiers. On retrouve par exemple 81 % d'Épicéa dans le Massif du Beaufortain et 72 % dans le Val d'Arly alors qu'on n'en trouve seulement 15 % sur les contreforts des Bauges. À l'inverse, on trouve 36 % d'autres feuillus sur les contreforts des Bauges et 14 % d'autres feuillus sur le massif du Grand Arc contre moins de 1 % dans le Beaufortain et le Val d'Arly. Le Sapin se répartit de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire, le Hêtre également sauf dans le Beaufortain.

Tableau 1 : Composition en essences des peuplements forestiers sur Arlysère par massifs forestiers

Massif	% Epicéa	% Sapin	% Hêtre	% Autres feuillus	% Autres résineux	Total
Beaufortain	81	14	3	1	1	100
Basse Tarentaise	52	22	11	12	3	100
Massif du Grand Arc	58	18	7	14	3	100
Pays d'Albertville et Ugine	53	19	18	8	2	100
Val d'Arly	72	17	9	1	1	100
Contreforts Sud des Bauges	15	23	23	36	2	100

### c) En forêt privée

Il n'y a pas de données publiques disponibles plus précises pour la forêt privée d'Arlysère.

## 2. Structure des peuplements forestiers

### a) De manière générale en Savoie

Selon le dernier inventaire départemental de l'IFN (2009-2013) et sa classification nationale des structures des peuplements, en Savoie, la structure des peuplements forestiers est majoritairement régulière, en volume (67%) et en surface (51 %). Les futaies irrégulières représentent elles 28 % des surfaces forestières et les mélanges de futaie et taillis 16 %. En outre, les peuplements forestiers sont dominés par les bois moyens (48 % du volume), y compris dans les essences résineuses.

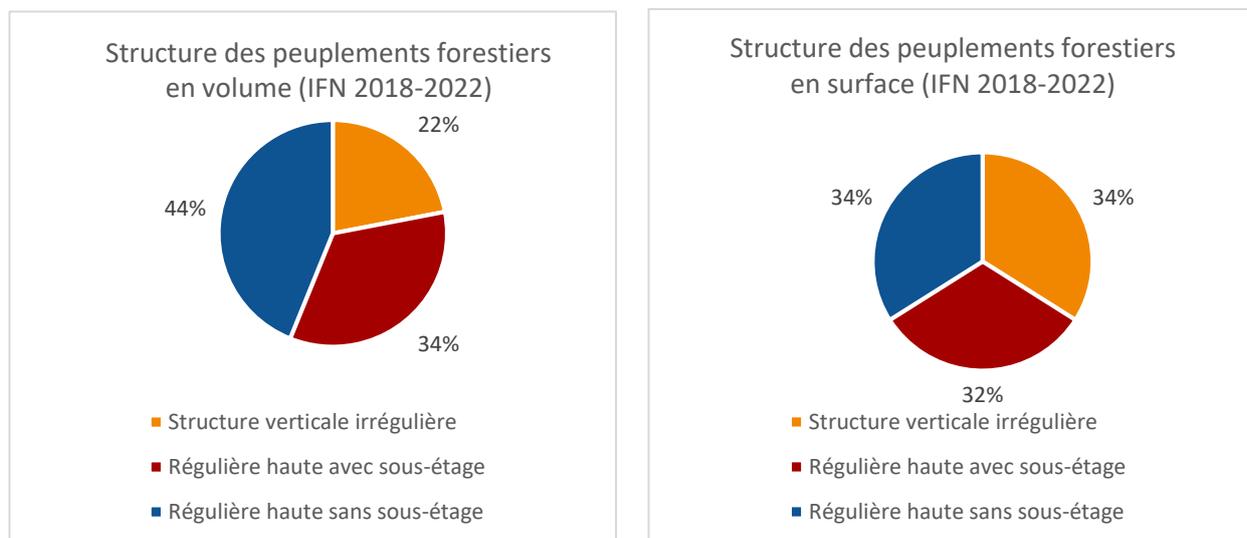


Figure 7 : Structure des peuplements forestiers en Savoie (IFN 2018-2022)

## b) En forêt publique

Dans les forêts publiques d'Arlysère (Aménagements ONF), les peuplements sont inventoriés à l'occasion des aménagements et classifiés selon la typologie établie dans le Guide des Sylvicultures de Montagnes – Alpes du Nord. Sont distingués :

- les espaces non boisés inscrits dans les périmètres de gestion par l'ONF : pelouses d'altitudes et prairies à usage agricole et les autres espaces non boisés (couloirs d'avalanches, zones rocheuses, zones humides...);
- les autres types de peuplement boisés : peuplements chétifs dont la hauteur dominante potentielle est inférieure à 15 m ;
- les taillis ;
- les futaies jardinées : peuplements dans lesquels toutes les strates d'arbres et les classes de diamètre sont représentées
- les futaies claires
- les futaies à 2 étages : peuplements à petits bois et gros bois prépondérant ;
- les futaies riches en gros bois : peuplements dont les gros bois représentent plus de 60 % du peuplement
- les futaies adultes : peuplement à bois moyens et gros bois prépondérant ;
- les jeunes futaies : peuplements en régénération ou à des stades jeunes : perchis...

### DEFINITION DES CLASSES DE DIAMETRES

*D'après l'IFN*

Petit Bois : diamètre compris entre 7,5 cm et 22,5 cm

Bois Moyen : diamètre compris entre 22,5 et 47,5 cm

Gros Bois : diamètre compris entre 47,5 et 67,5 cm

Très gros bois : diamètre supérieur à 67,5 cm

*D'après le Guide des Sylvicultures de Montagne – Alpes du Nord*

Petit Bois : diamètre compris entre 17,5 cm et 27,5 cm – classes : 20, 25

Bois Moyen : diamètre compris entre 27,5 et 42,5 cm – classes : 30, 35, 40

Gros Bois : diamètre compris entre 42,5 et 62,5 cm – classes : 45, 50, 55, 60

Très gros bois : diamètre supérieur à 62,5 cm – classes : 65 et plus

*Le protocole de l'Inventaire Forestier National considère les Gros Bois à partir d'un diamètre de 47,5 cm alors que le guide de sylviculture local les considère à partir d'un diamètre supérieur de 42,5 cm, tenant ainsi compte des conditions géo-climatiques locales et la plus lente croissance des arbres en montagne.*

Sur Arlysère, tous les types de peuplements sont représentés.

Les futaies pouvant inclure une proportion significative d'arbres récoltables, c'est-à-dire les futaies adultes, riches en Gros Bois, à 2 étages ou jardinées, sont majoritaires. Elles représentent 41 % de la surface forestière publique d'Arlysère. Les jeunes futaies, qui sont en cours de régénération ou à des stades jeunes représentent 14 % des surfaces forestières publiques.

Les taillis correspondent à une faible proportion des surfaces forestières publiques (2 %) et sont absents des massifs du Beaufortain et du Val d'Arly.

Enfin, un tiers des surfaces sont non boisées et/ou non décrites. Néanmoins, leur intégration aux périmètres de forêts publiques permet d'assurer leur gestion et le maintien de la multifonctionnalité de ses espaces en dehors du rôle de production de bois de la forêt.

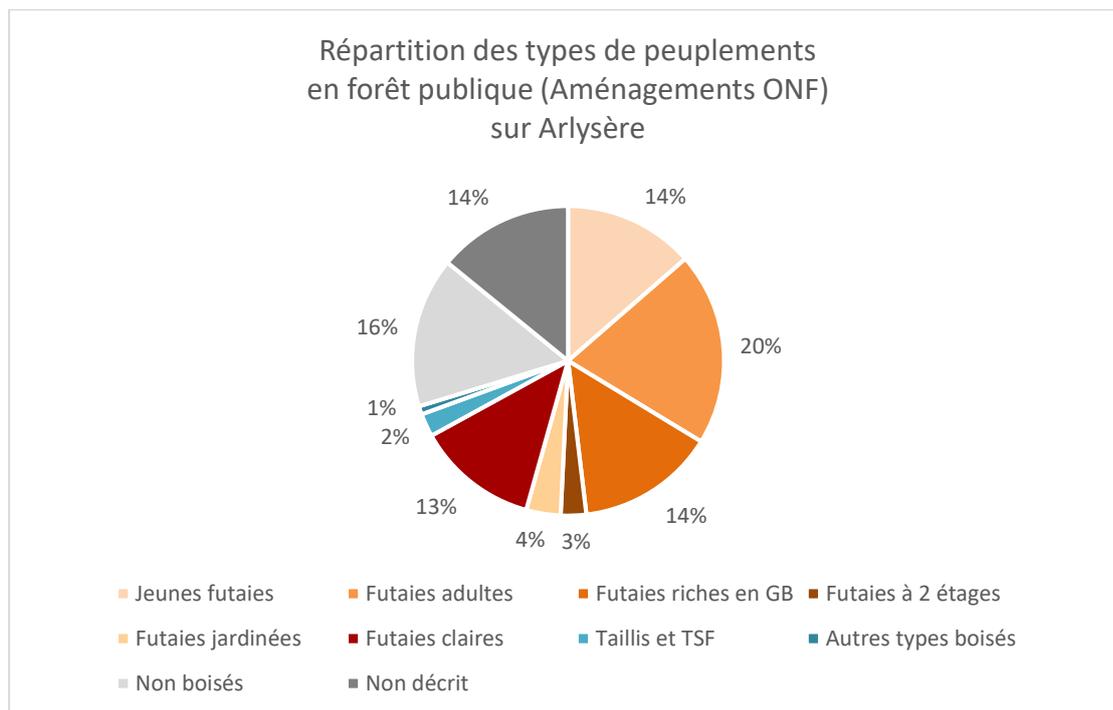


Figure 8 : Répartition des types de peuplements forestiers en forêt publique sur Arlysère

### c) En forêt privée

Il n'y a pas de données chiffrées publiques disponibles plus précises pour la forêt privée d'Arlysère.

Comme en forêt publique, il est possible de retrouver les peuplements typiques à la montagne : futaies résineuses et mixtes à différents stades de croissance, futaies irrégulières, taillis... Du fait du morcellement du foncier forestier privé qui complexifie la gestion durable des forêts, les futaies ont tendance à se régulariser.

En outre, il est également possible de trouver sur le territoire quelques plantations monospécifiques d'Epicéa, issues du Fonds Forestier National. Créé en 1946 et opérationnel jusqu'en 1999, ce fonds a eu pour objectif de reboiser la France d'après-guerre, notamment en résineux. Ces plantations sont de surfaces limitées, de l'ordre de 1 à 2 ha, et disséminées dans l'ensemble des peuplements.

## 3. Sylvicultures sur Arlysère

### a) Les différents traitements sylvicoles en montagne

Il existe différents traitements sylvicoles selon l'origine des arbres, la composition et la structure des peuplements.

Les futaies correspondent à des peuplements où chaque arbre est issu d'une graine. Elles peuvent être traitées de différentes façons.

- Un traitement en **futaie régulière** consiste à obtenir des peuplements forestiers homogènes en âge pour leurs essences principales sur l'ensemble de la forêt

- Un traitement en **futaie régulière par parquet** consiste à obtenir des peuplements forestiers homogènes en âge pour leurs essences principales sur des espaces réduits, appelées parquets. A l'échelle de l'ensemble de la forêt, il y a plusieurs parquets donc une hétérogénéité des âges.
- Un traitement en **futaie irrégulière**, ou en **futaie jardinée**, consiste à obtenir des peuplements forestiers hétérogènes en âge, en diamètre et en hauteur, soit à l'échelle **de trouées** ou pied par pied lorsque les conditions de desserte le permettent. Cela permet un couvert continu dans l'espace et dans le temps.

Les taillis sont des peuplements où les arbres ont forme de cépées : plusieurs brins rejettent depuis une souche commune.

Sur certaines surfaces forestières, même gérées, aucun traitement sylvicole n'est appliqué. Différentes raisons peuvent expliquer cela :

- l'absence d'enjeu de production,
- l'inexploitabilité des bois, soit en raison de leur inaccessibilité (absence de desserte), soit en raison du morcellement forestier (cf. II.E).
- l'usage du sol particulier sur une partie des parcelles, comme l'emprise des domaines skiables.

### *b) En forêt publique*

De façon plus précise, dans les forêts publiques d'Arlysère (Aménagements ONF), la majorité de la surface en sylviculture des forêts communales est traitée en futaie irrégulière (76 %) ou en futaie jardinée (21 %).

Une part limitée est traitée en taillis ou en taillis sous futaie (3%) : ce sont des forêts situées principalement en Basse Tarentaise, sur le Massif du Grand Arc et sur les contreforts Sud des Bauges.

Enfin, seulement quelques hectares sont traités en futaie régulière ou en futaie par parquet. Ces derniers correspondent aux cas spécifiques des forêts communales de Saint Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère et Grésy-sur-Isère, constituées de futaies feuillus de plaine très diversifiées (Frêne, Chêne, Merisiers, Tilleuls, Alisiers torminals...) ou de peupleraies.

### *a) En forêt privée*

Les documents de gestion durable des forêts privées n'étant pas des documents publics, il n'y a pas de données plus précises pour la forêt privée d'Arlysère.

## 4. Production biologique

La production biologique moyenne, en forêt publique, est estimée à environ 4 m<sup>3</sup>/ha/an (Aménagements ONF), ce qui correspond à une productivité forestière moyenne. En effet, il est considéré qu'une production supérieure ou égale 7 m<sup>3</sup>/ha/an est forte alors qu'une production inférieure ou égale à 3 m<sup>3</sup>/ha/an est faible. Il n'y a pas de données chiffrées disponibles plus précises pour la forêt privée d'Arlysère. En Savoie, la production biologique moyenne en forêt publique est estimée à 6,7 ± 1,3 m<sup>3</sup>/ha/an et en forêt privée à 5,6 ± 0,8 m<sup>3</sup>/ha/an.

## E. Equilibre sylvo-cynégétique

### 1. Organisation de la chasse sur le territoire d'Arlysère

Sur le territoire, 38 Associations Communales de Chasse Agrée ont pour mission d'assurer la bonne organisation technique de la chasse sur 38 communes. Seule Frontenex n'a pas de territoire de chasse. En Savoie, leur constitution est obligatoire (Loi Verdeille, 1964). Elles sont établis sur le périmètre de la commune correspondante sauf exceptions de propriétés (Etat, SNCF, oppositions particulières...) et constitué de chasseurs selon les critères fonciers et cotisants à l'Association (Loi Verdeille, 1964). Elles sont chargées de l'application des Plans de Chasse, gérés par la Fédération Départemental des Chasseurs 73. Les dates de chasse sont fixées pour la Savoie par un arrêté préfectoral chaque année.

Le territoire est également concerné par la Réserve National de Chasse des Bauges. Créée en 1913 par l'Administration des Eaux et Forêts, elle a aujourd'hui 4 objectifs déclinés opérationnellement :

- « Assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique », c'est-à-dire s'assurer que la gestion des milieux forestiers et pastoraux soit cohérente avec la préservation des populations de faune sauvage et vice-versa.
- « Maintenir un territoire de référence en matière de gestion cynégétique », c'est-à-dire proposer des modèles de gestion de la faune sauvage exemplaires et adaptables aux autres territoires.
- « Rester un territoire de référence en matière de recherche scientifique », c'est-à-dire continuer à utiliser la Réserve pour acquérir des connaissances sur l'évolution des peuplements d'ongulés de montagne dans leur milieu naturel sur le long terme.
- « Concilier la fréquentation et les activités de loisirs avec les statuts de la Réserve », c'est-à-dire permettre une fréquentation compatible avec la préservation de la faune sauvage, de ses milieux de vie et avec les activités de la Réserve.

Elle est gérée conjointement par l'ONF, l'OFB et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

### 2. Evaluation et gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cynégétique correspond à un équilibre dynamique entre la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et la pérennité et la rentabilité économique des activités sylvicoles (art. L425-4 Code de l'Environnement). Concrètement, cela correspond à un niveau de population des cervidés en santé équilibré avec la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire forestier.

L'évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique est complexe car il est généralement basé sur les dires d'experts locaux par manque de données scientifiques pour le caractériser. Un bilan annuel sous format cartographique est réalisé dans le cadre du comité paritaire sylvo-cynégétique organisé par la DRAAF et composé de représentant des organismes forestiers et des fédérations de chasseurs, qui se réunissent dans le cadre de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, organisée par la DDT. Le territoire d'Arlysère est concerné par 6 unités de gestion cynégétique. 5 sont jugés en équilibre à maintenir et 1 en équilibre menacé. (Source : DRAAF, 2024).

Par ailleurs, on retrouve mention de cet enjeu dans 5 aménagements de forêt publique (Beaufort, Queige, Grignon, Sainte Hélène sur Isère et Tours en Savoie) dont 3 font partie de l'unité de gestion en équilibre menacé. Cela correspond à une estimation à dire d'expert de 1 255 ha de forêt concernée par un déséquilibre.

## F. Etat sanitaire des forêts

### 1. Etat général

De manière générale, l'état sanitaire des forêts se dégrade. En 2023, sur les Pays de Savoie, 3 essences sont dans un état sanitaire médiocre : Charme en lien avec les sécheresses successives, Frêne en lien avec la Chalarose et Epicéa commun en lien avec le scolyte (cf. II.F.2) , 5 espèces sont dans état sanitaire moyen : Chêne, Châtaignier, Douglas, Sapins et Hêtre et seulement 2 dans un bon état sanitaire : Pins, Mélèzes. En particulier, l'Epicéa très fortement attaqué par le scolyte, le Frêne attaqué par la Chalarose et le Charme, sensible aux sécheresses répétées (Source : DRAAF, 2024).

### 2. Epidémie de scolytes

Le scolyte est un insecte endémique dans les Alpes. Spécialiste de l'Epicéa, il pond ses larves sous l'écorce des arbres. Celles-ci se développent dans des galeries qui interrompent la circulation de la sève et conduisent à la mort des arbres. Ses populations ont fortement augmenté depuis 2019, sous l'effet des dérèglements climatiques.

L'année 2023 correspond à un record avec un volume de produits accidentels désignés en forêt publique de 120 000 m<sup>3</sup> en Savoie et Haute-Savoie. Sur Arlysère, environ 20 000 m<sup>3</sup> de bois ont été impactés par les scolytes en forêt publique (Source : ONF, 2024). Le massif du Grand Arc et le Beaufortain sont cités faisant partie des principales zones touchées en 2023 (Source : DRAAF, 2024)

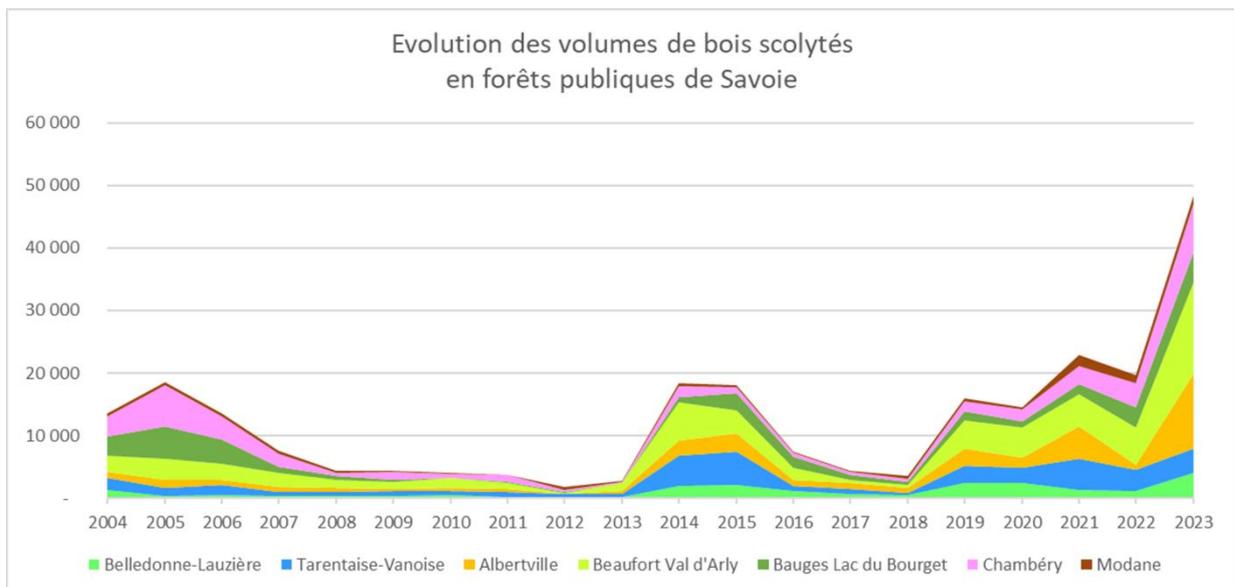


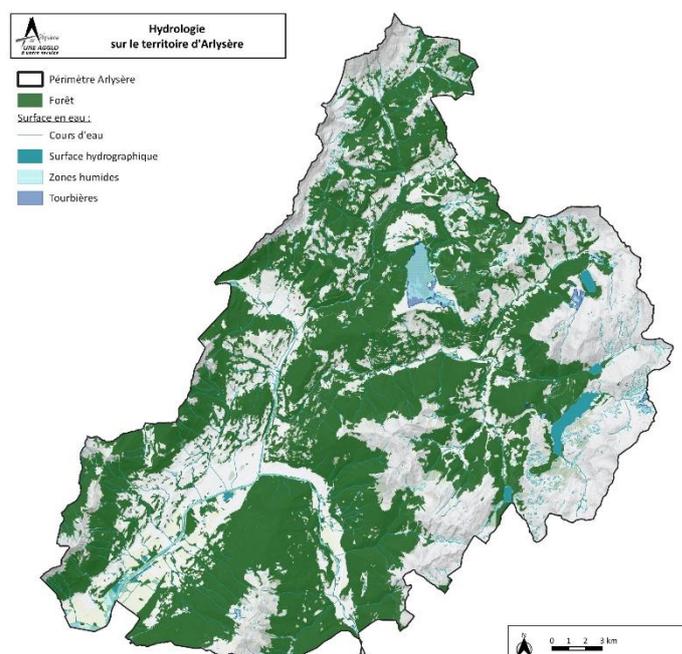
Figure 9 : Evolution des volumes de bois scolytés en forêts publiques de Savoie (ONF, 2024)

### III. Des services écosystémiques nombreux rendus par les forêts d'Arlysère

#### A. Préservation de la ressource en eau

Les forêts ont un rôle crucial dans le maintien d'une ressource en eau de qualité et en quantité dans un contexte de changement climatique. Elles contribuent :

- au grand cycle de l'eau grâce à l'évapotranspiration des arbres qui renvoie l'eau, interceptée par les feuillages ou absorbée par les systèmes racinaires, dans l'atmosphère ;
- à la régulation du débit des eaux de ruissellement grâce à leurs systèmes racinaires étendus qui facilitent l'infiltration de celles-ci dans le sol, jusqu'à la recharge des eaux souterraines ;
- à la qualité de l'eau grâce au sol forestier, particulièrement riche en carbone et en micro-organismes, non pollué, qui joue un rôle d'épuration.



Carte 4 : Hydrologie sur le territoire d'Arlysère

Les forêts d'Arlysère comptent 159 captages d'eau potable, soit 60 % des captages du territoire. Cela implique une surface forestière d'environ 2780 ha située dans des périmètres de captage. En outre, 1327 ha de forêts sont situés en zone humide.

Le territoire correspond aux bassins versants de l'Arly et de l'Isère dont la gestion est assurée respectivement par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA) et le Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC).

#### B. Protection contre les risques naturels

Le territoire d'Arlysère est soumis à de nombreux aléas naturels. Les forêts ont un rôle de protection face à eux mais qui peut être amoindri en cas de dépérissement. Les forêts peuvent elles-mêmes être vulnérables notamment face au risque incendie.

##### 1. Mouvements géologiques

###### a) Mouvement de terrain

Concernant les chutes de blocs rocheux, les forêts ont un rôle mécanique de pare-pierre grâce à la résistance mécanique des arbres et à la dissipation d'énergie des sols forestiers en lien avec leurs microreliefs. En cas de dépérissement des peuplements forestiers, ce rôle n'est plus maintenu voire peut être aggravé : des blocs rocheux peuvent être remis en mouvement par la chute des arbres qui les retiennent.

Concernant les glissements de terrain, le poids des arbres forestiers peut être un facteur de mise en mouvement. Des travaux d'enlèvement des arbres peuvent être entrepris pour limiter ce phénomène, comme au Bois Noir à Beaufort.

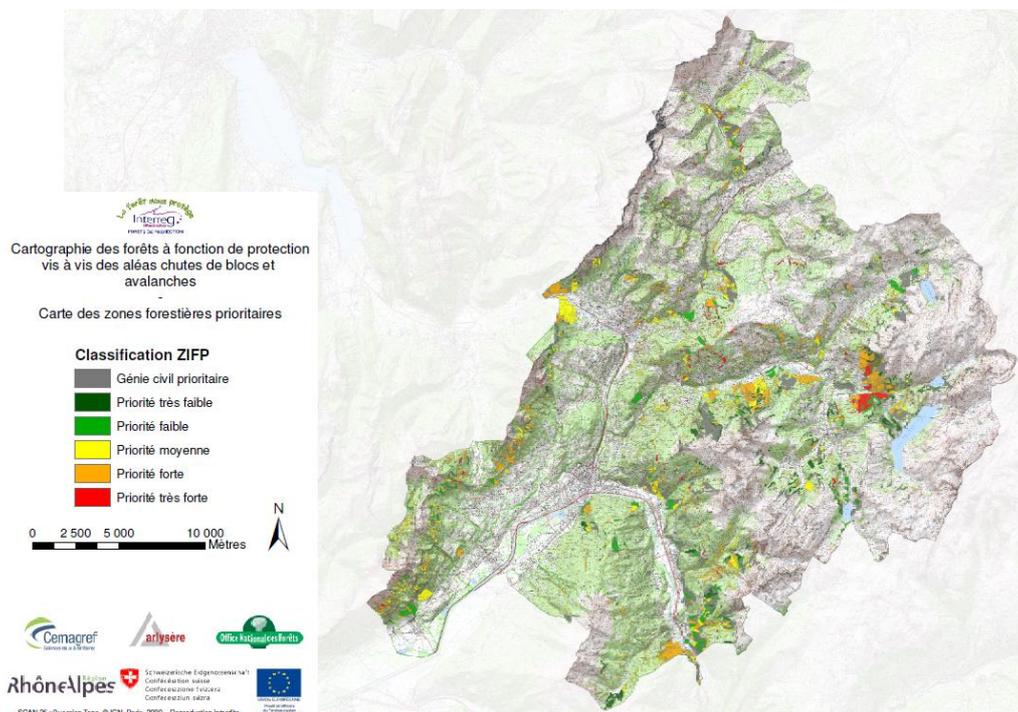
### *b) Mouvements hydrologiques*

Concernant les avalanches, les microreliefs du sol forestier évitent la formation de couches de neige homogènes et donc les départs de plaques.

Concernant les crues torrentielles, en régulant le débit des eaux de ruissellement (cf. III.A), la présence de forêts limite le risque de crues torrentielles. Néanmoins, la chute d'arbres dépérissant dans les cours d'eau, en l'absence d'entretien, peut créer des embâcles, qui augmentent le risque de dégâts lorsqu'ils cèdent en cas de crue.

### *c) Cartographie*

Le territoire d'Arlysère a fait l'objet d'une analyse du rôle de protection de ses forêts contre les chutes de blocs et les départs d'avalanches par le CEMAGREF en 2012 dans le cadre d'un projet INTERREG « La forêt vous protège ». Cette étude fait état d'une surface d'environ 6 270 ha de forêts ayant un rôle de protection dont 3 180 ha devraient faire l'objet d'une intervention prioritaire pour maintenir leur rôle de protection.



Carte 5 : Cartographie des forêts à fonction de protection vis à vis des aléas chute de blocs et avalanches (CEMAGREF, 2012)

## 2. Risque incendie

Le risque incendie augmente avec le changement climatique et les sécheresses répétées. En Savoie, ce sont en moyenne 220 interventions liées à des feux de forêt ou des végétaux qui sont enregistrées chaque année. Les équipes du SDIS de Savoie renforcent progressivement leurs moyens de lutte contre l'incendie. Néanmoins, les infrastructures forestières nécessitent d'être adaptées afin de permettre leur déploiement. Un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI), porté par la Direction Départementale des Territoires, est en cours de rédaction.

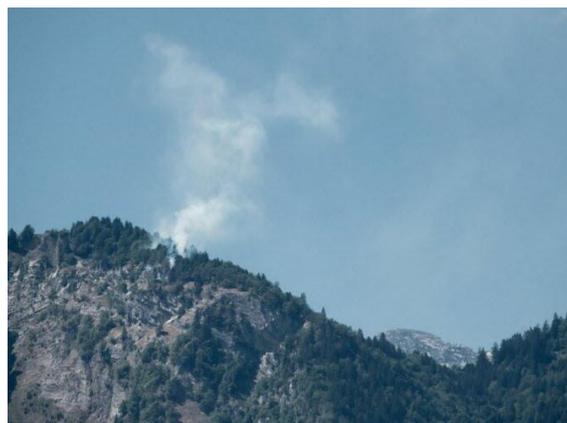


Figure 10 : Photographie de l'incendie du Col du Haut du Four (Dauphiné Libéré, 2022).

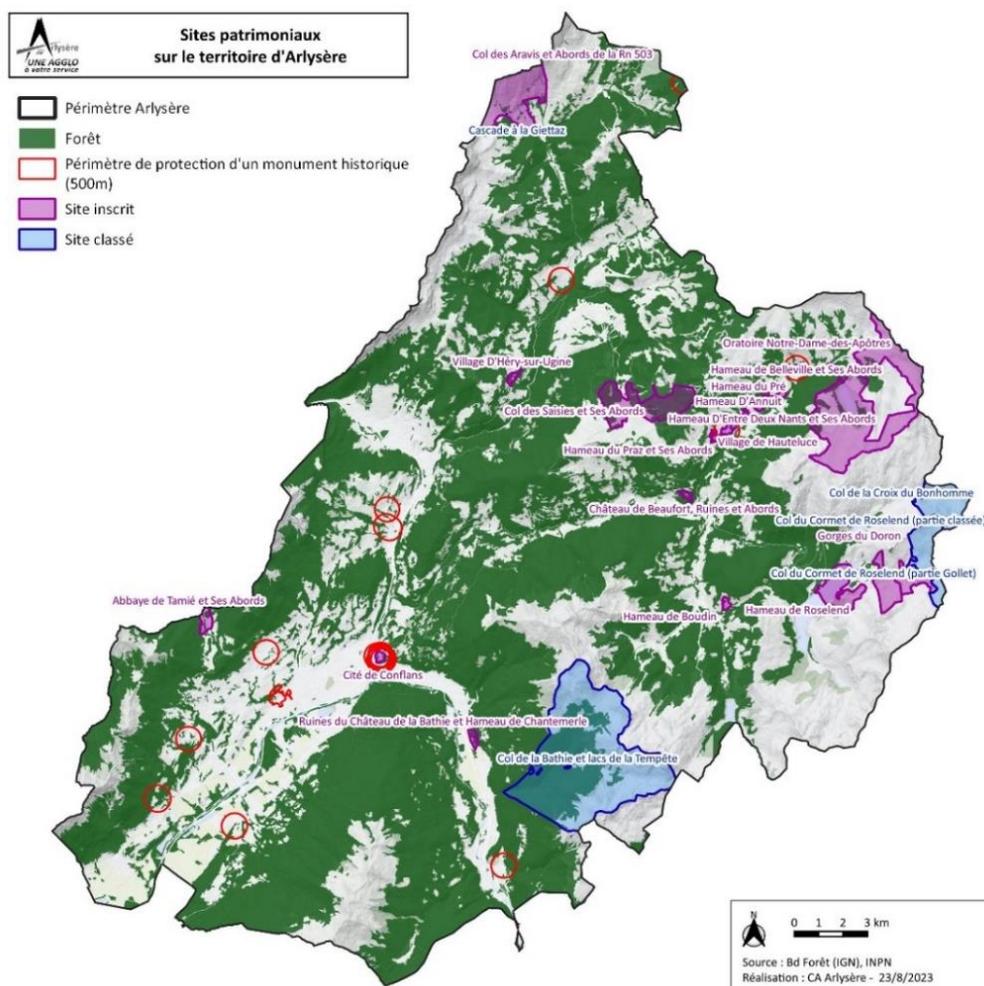
## C. Préservation des paysages et accueil du public

### 1. Paysages

La topographie du territoire implique que les versants forestiers sont visibles depuis de nombreux points de vue : l'enjeu paysager est incontournable. En particulier, les massifs forestiers d'Arlyère comptent 18 sites inscrits incluant 596 ha de forêts ainsi que 3 sites classés couvrant 1 101 ha de forêts.

En outre, 1 145 ha de forêts sont classés en Espaces Boisés Classés sur 9 communes.

Carte 6 : Sites patrimoniaux sur le territoire d'Arlyère



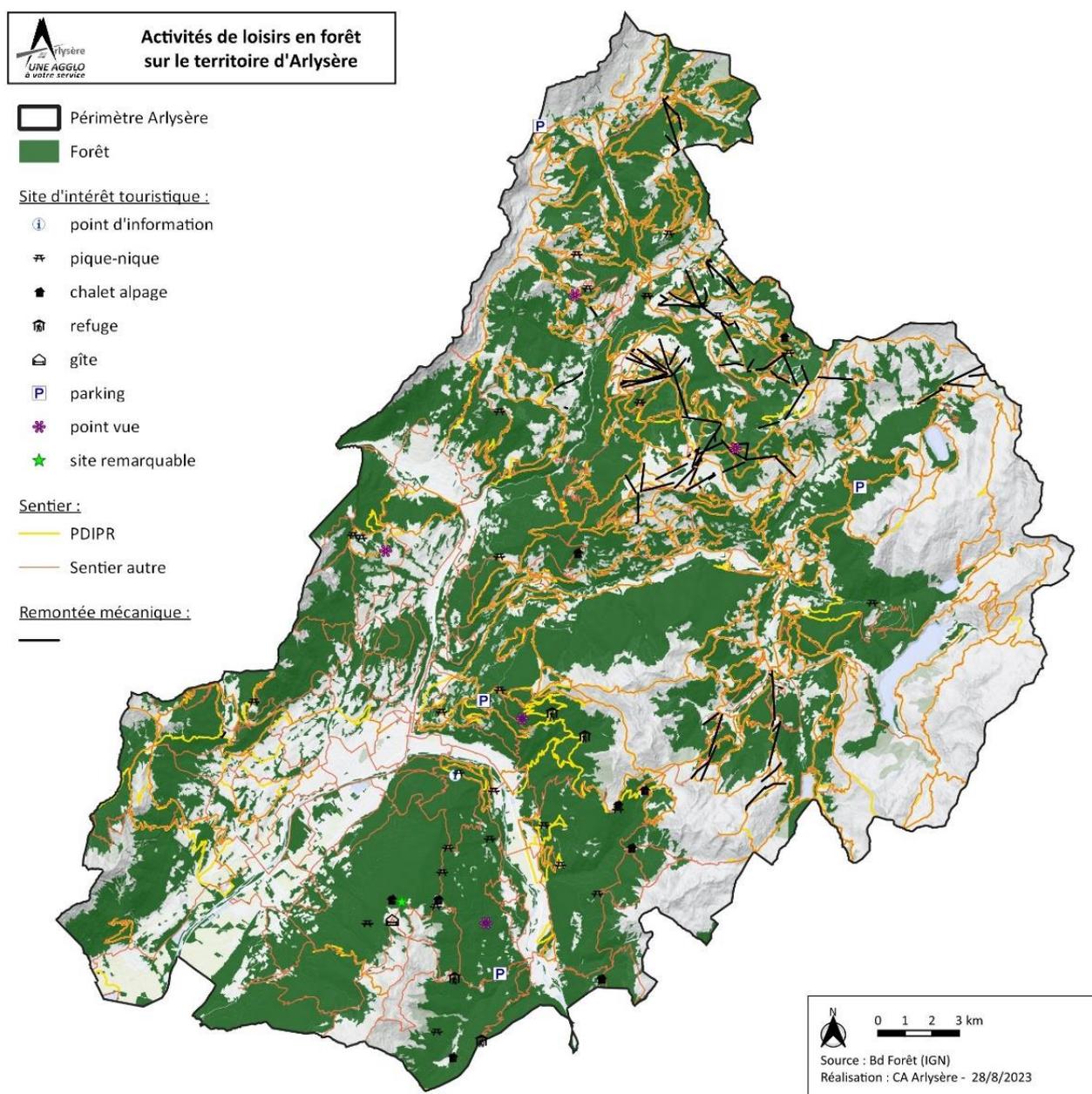
## 2. Accueil du public

Les forêts du territoire accueillent de nombreuses activités de loisirs. Le schéma des sentiers géré par Arlysère compte 731 km de sentiers en forêt, soit 47 % de son linéaire. Les 6 stations de ski du territoire (Arêches-Beaufort, les Saisies, Crest-Voland - Cohennoz, Notre Dame de Bellecombe, Flumet et La Giettaz) sont également adossées aux massifs forestiers.

Cette fréquentation soulève plusieurs questions :

- la mise en sécurité du public dans un contexte de dégradation des peuplements forestiers en lien avec les changements climatiques et l'épidémie de scolytes ;
- la conciliation des multiples usages de la forêt.

### D. Maintien de la biodiversité



Carte 7: Activités de loisirs en forêt sur le territoire d'Arlysère

Les forêts d'Arlysère sont un réservoir de biodiversité pour le territoire d'Arlysère.

## 1. Zonages environnementaux

Les forêts d'Arlysère sont identifiées dans :

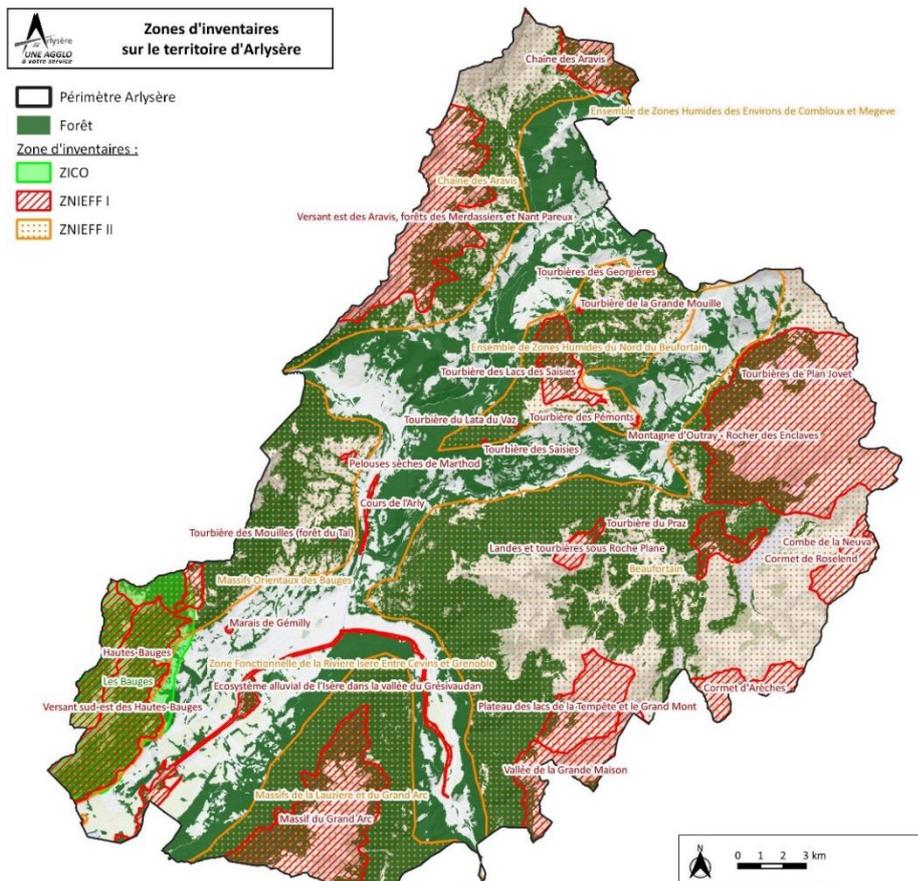
- des zonages d'inventaires :
  - 7 470 ha en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 1
  - 27 905 ha en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2
  - 2 849 en Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux
- des zonages réglementaires :
  - 2 698 ha en Sites d'Intérêt Communautaire Natura 2000
  - 679 ha en Arrêté de Protection de Biotope
  - la Réserve Naturelle Régionale de la tourbière des Saisies
- des zonages contractuels :
  - 5 654 ha sont inclus dans le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges
- le Schéma de Cohérence Territorial (2012).

## 2. Espèces remarquables

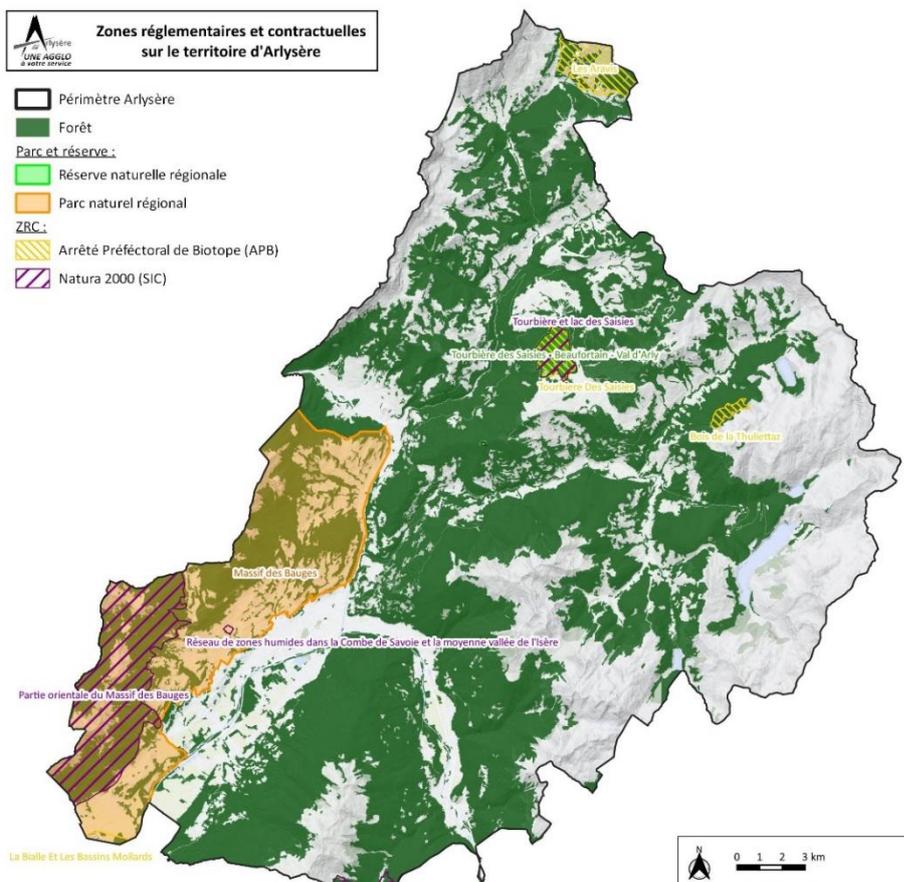
Le territoire est riche de 5511 espèces dont 26 espèces sensibles tous types de milieux confondus (Observatoire de Biodiversité de Savoie, 2023).

En particulier, les aménagements des forêts publiques recensent les espèces remarquables en forêt sous réserve de disponibilité des données. Sont présentes, entre autres, les espèces forestières remarquables et emblématiques suivantes :

- Oiseaux : Tétraz-Lyre, Chouette de Tengmalm, Chouette chevêchette, Chouette hulotte, Gêlinotte des bois, Pic tridactyle, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Lagopède alpin
- Végétaux : Sabot de Vénus, Buxbaumie verte, Rosalie à feuilles rondes
- Chiroptères : Noctule de Leisler, Pipistrelle commune
- Amphibiens : Salamandre tachetée, Grenouille rousse, Triton alpestre



Carte 8 : Zones d'inventaires de la biodiversité sur Arlysère



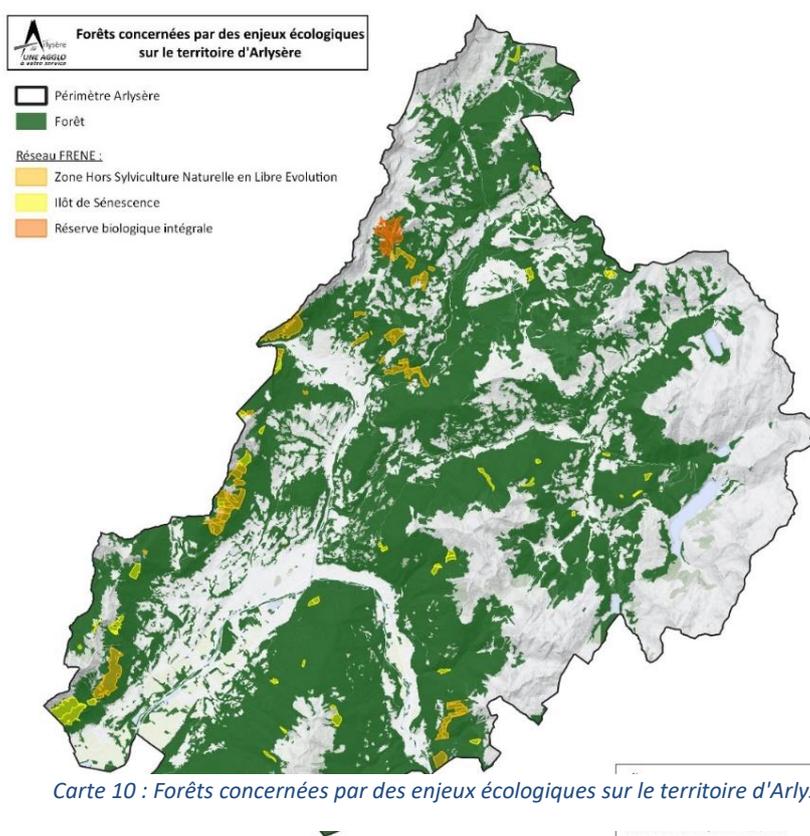
Carte 9 : Zones réglementaires et contractuelles concernant la biodiversité sur le territoire d'Arlysère

### 3. Forêts en libre évolution

Une partie des forêts d'Arlysère sont laissées en libre évolution de manière volontaire. Elles sont répertoriées dans le réseau FRENE géré par l'Office National des Forêts. Elles comprennent :

- environ 1250 ha en sénescence, c'est-à-dire laissé de manière définitive en libre évolution. Cela inclut des îlots de sénescence et la Réserve Biologique Intégrale des Merdassiers – Nant Pareux sur Ugine et Saint Nicolas la Chapelle
- environ 88 ha en vieillissement, c'est-à-dire des îlots forestiers où on laisse vieillir les arbres largement au-delà de leur âge d'exploitabilité.

L'absence d'accessibilité de certains massifs forestiers induit aussi et involontairement leur libre évolution.



#### E. Les forêts, puits de carbone

Les forêts jouent un rôle important et complexe sur le carbone. Elles séquestrent du CO<sub>2</sub> dans les arbres grâce à la photosynthèse et en stocke dans leurs sols. Le carbone des arbres est ensuite stocké dans les produits bois transformés, notamment de construction. La substitution des produits bois à d'autres énergies non renouvelables ou à des matériaux plus énergivores permet également une réduction des émissions de carbone (Forêt entreprise, CNPF, 2019).

A l'échelle française, l'IGN estime le stock de carbone forestier à 1 300 millions de tonnes de carbone. Ce stock a augmenté de 17% entre 2009 et 2023. Néanmoins, cette augmentation ralentie en raison des crises sanitaires (scolytes de l'Epicéa) et du ralentissement de la croissance des arbres imputé aux sécheresses successives (IGN, 2024).

## IV. La filière forêt – bois locale

### A. Production de bois sur le territoire d'Arlysière

#### 1. Volume de bois sur pied

##### a) A l'échelle de la Savoie

D'après les campagnes IFN 2018-2022, le volume de bois vivant sur pied en Savoie est de  $41 \pm 8$  Mm<sup>3</sup> et correspond à un volume surfacique de  $251 \pm 42$  m<sup>3</sup>/ha.

La production brute est estimée à  $1,0 \pm 0,1$  Mm<sup>3</sup>/an et le prélèvement à  $0,4 \pm 0,3$  Mm<sup>3</sup>/an. Rapporté à la surface, la production brute est estimée à  $6,0 \pm 0,8$  m<sup>3</sup>/ha/an et le prélèvement à  $2,0 \pm 1,4$  m<sup>3</sup>/ha/an. Considérant une mortalité estimée à  $1,4 \pm 0,6$  m<sup>3</sup>/ha/an, la production nette est estimée à  $2,6 \pm 1,6$  m<sup>3</sup>/ha/an. La productivité brute est en baisse par rapport aux campagnes 2009-2013 où la production brute était estimée à  $1,2 \pm 0,1$  Mm<sup>3</sup>/an, soit  $7,0 \pm 0,6$  m<sup>3</sup>/ha/an. Cela peut s'expliquer par l'augmentation des crises sanitaires en forêt et un ralentissement de la croissance des arbres suite aux sécheresses successives (IGN, 2024).

##### b) A l'échelle d'Arlysière

Considérant la part surfacique des forêts d'Arlysière dans les forêts savoyardes de la façon décrite dans le tableau ci-dessous et les volumes de bois sur pied par typologie de peuplement à l'échelle départementale, il est possible de faire une estimation grossière du volume de bois sur pied sur le territoire d'Arlysière.

Tableau 2 : Estimation des volumes sur pied dans les massifs forestiers d'Arlysière

Type de peuplement	% Arlysière par rapport à la Savoie	VOLUME (Mm <sup>3</sup> )	
		SAVOIE	ARLYSIERE
Purement conifère	20%	$19 \pm 7$	4
Mixte	24%	$10 \pm 4$	2
Purement feuillu	14%	$12 \pm 3$	2
Non déterminé	3%	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18%</b>	<b><math>41 \pm 8</math></b>	<b>7</b>

Cette estimation n'est pas reproductible pour les données de production en raison d'une absence de données comparables.

Néanmoins, la production biologique moyenne, en forêt publique, est estimée à environ 4 m<sup>3</sup>/ha/an, d'après les aménagements (cf. II.D.5) et une étude prospective sur la création de la Plateforme Bois Énergie de Sainte Hélène sur Isère estime une productivité de 5 m<sup>3</sup>/ha/an sur son périmètre d'étude, à savoir Arlysière, les Vallées de la Tarentaise et de la Maurienne et la Communauté de Communes Cœur de Savoie (Communes forestières, 2015).

### c) Qualités du bois

Le territoire dispose de données qualitatives à l'échelle du périmètre d'étude préalable à la mise en place d'une plateforme bois énergie qui comprend Arlysère, les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise ainsi que le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Basée sur des hypothèses formulées à partir des typologies de peuplement et des « dire d'experts » associés, le peuplement « moyen » du périmètre d'étude serait de 55 % de bois d'œuvre, 26 % de bois énergie en plaquettes et 19 % de bois bûche (Communes forestières, 2015).

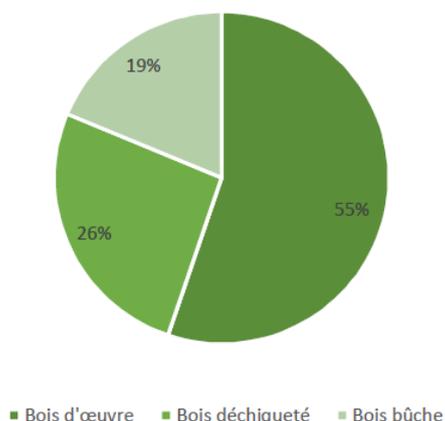


Figure 11 : Proportion des qualités de bois sur le périmètre Arlysère, Maurienne, Tarentaise (Communes forestières, 2015)

### d) Limites

#### (1) Estimation de volume

L'estimation du volume sur pied à l'échelle d'Arlysère est à prendre comme un ordre de grandeur. En effet, les volumes sur pied par type de peuplement sont estimés à l'échelle de la Savoie et il existe, à cette échelle, une hétérogénéité de peuplements regroupés dans un même type de peuplement plus forte qu'à l'échelle d'Arlysère. Cette hétérogénéité est illustrée par l'indice de confiance ( $\pm$ ).

Par exemple, concernant les peuplements feuillus, on peut trouver dans l'avant-pays savoyard des peuplements de plaine avec des volumes importants qui ne figurent pas sur notre territoire. A l'inverse, concernant les peuplements résineux, on peut trouver dans le Beaufortain des peuplements d'Epicéa à très haut volume qui finalement ne sont qu'une part limitée des peuplements résineux de Savoie.

#### (2) Accessibilité

Si l'on souhaite évaluer le volume de bois mobilisable sur le territoire, le volume sur pied et la production nette des peuplements doivent être mis en relation avec l'accessibilité effective de cette ressource, en lien avec la topographie et la desserte existante (cf. III.B.1).

## 2. Ventes de bois sur le territoire d'Arlysère

### (1) Constat

Le volume de bois moyen annuel vendu en forêt publique sur la période 2018 – 2022 est de 23 700 m<sup>3</sup>.

78 % du volume est vendu en bloc et sur pied, c'est-à-dire à un prix global pour l'ensemble d'une parcelle, généralement à l'occasion des ventes publiques par appel d'offres contre 19 % vendu en bois façonnés à la mesure, autrement dit en bord de route et à l'unité de produit, c'est-à-dire avec des prix définis au m<sup>3</sup> en fonction des essences et de la qualité du bois, ce qui correspond généralement aux contrats d'approvisionnements passés entre l'Office National des Forêts et les scieries locales.

Les résultats des ventes de bois publiques donnent un prix moyen du bois en vente publique et par essence au cours des 5 dernières années (Source : Communes forestières, 2024). Leur ordre de grandeur n'a pas évolué depuis les années 1990 (Source : Albertville Tarentaise Expansion, 2007).

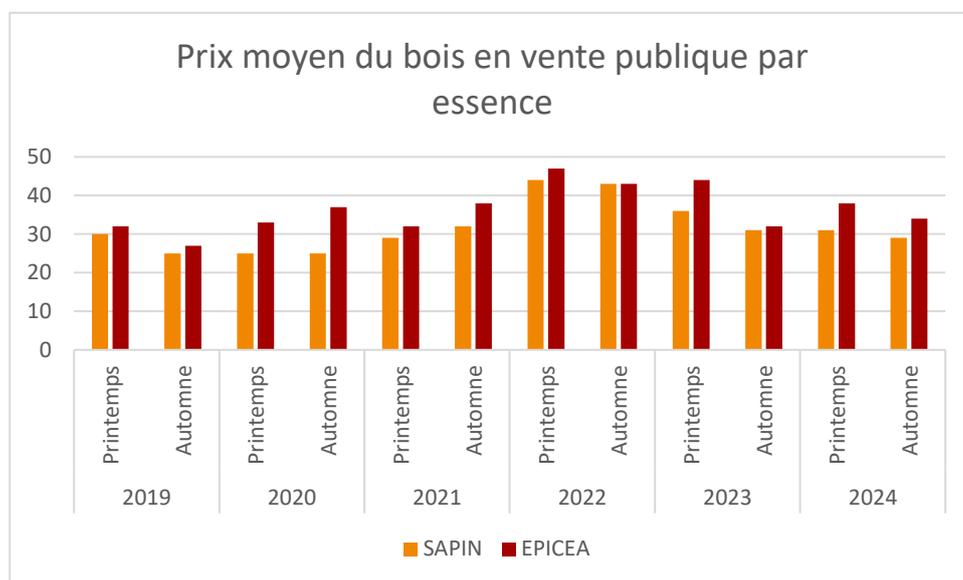


Figure 12 : Evolution du prix moyen du bois en vente publique par essence

A l'échelle du territoire, le volume mobilisé en forêt privée est estimé à dire d'expert entre 15 et 20 000 m<sup>3</sup>/an.

### (2) Paramètres influençant les ventes

Différents paramètres peuvent influencer la vente des bois :

- le cours international du bois, influencé par les différentes crises sanitaires ou événements politiques mondiaux, européens et français ;
- l'adéquation entre le prix de vente du bois et les coûts d'exploitation, influencés par de nombreux facteurs détaillés par la suite (cf. IV.B)
- les modes de commercialisation décrits ci-dessus (cf. IV.A.2.1)

### 3. Zoom sur le bilan financier de la forêt communale

Le bilan financier forestier compare les recettes et dépenses liées à la gestion des forêts communales dans le cadre du Régime forestier. Les recettes comprennent le résultat des ventes de bois, des recettes hors vente de bois, par exemple, les concessions de chasse, ainsi que les subventions perçues sur la réalisation d'investissements. Les dépenses comprennent les frais d'exploitation des bois et les différents travaux réalisés.

En moyenne sur 5 ans et sur l'ensemble de leur forêt communale, 10 communes sont déficitaires et 26 bénéficiaires. 5 communes ont moins de 5 € de recettes/ha et 15 communes ont plus de 25€/ha. Le bénéfice maximum est de 188 €/ha et le déficit maximum est de – 145 €/ha.

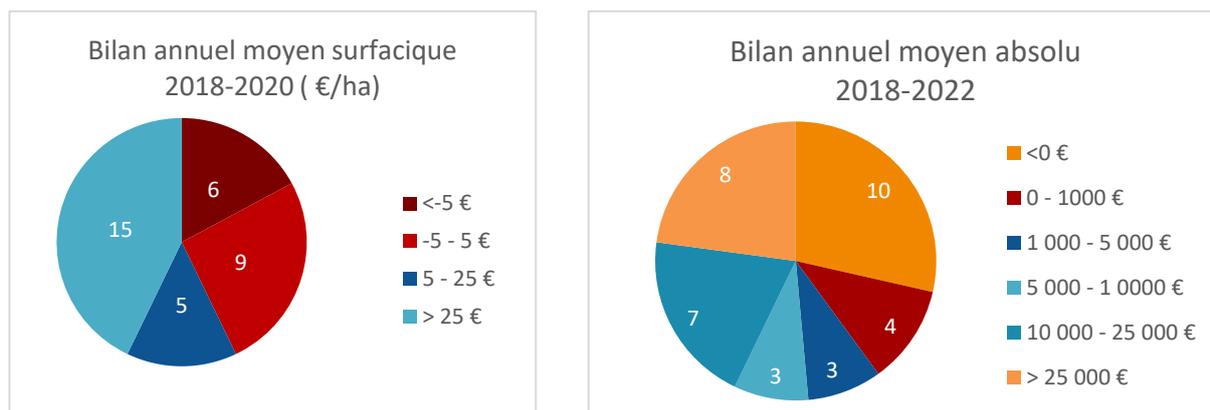


Figure 13: Répartition des bilans annuels moyens des communes (Arllysère, 2024 sur ONF, 2024)

Une comparaison avec les mêmes données sur la période 2000 – 2004 montre qu'il y a globalement une diminution des résultats du bilan financier forestier des communes : le nombre de communes ayant un bilan financier élevé a diminué au profit du nombre de communes ayant un bilan financier faible voire déficitaire. Néanmoins, aucune tendance ne se révèle à l'échelle communale : certaines ont vu leur bilan financier augmenté et d'autres baissé. Il n'y a pas de corrélation avec la surface forestière des communes. Cf.

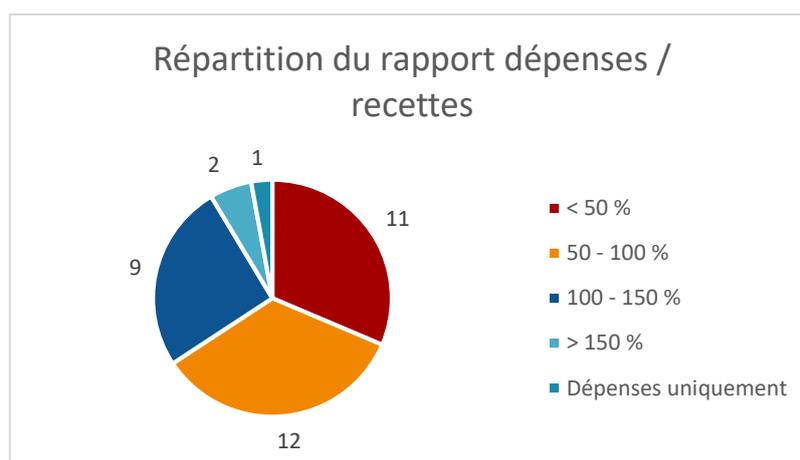


Figure 14 : Taux de réinvestissement (Arllysère, 2024 sur ONF, 2024)

Le graphique précédent montre qu'un tiers des communes dépensent en forêt plus de 100 % des recettes liées à la forêt, ce qui peut expliquer les bilans négatifs précédents, un tiers des communes dépensent en forêt 50 à 100 % des recettes forestières en forêt et un tiers des communes dépensent en forêt moins de 50 % des recettes forestières en forêt. Le taux de réinvestissement des communes dans leur forêt est donc assez fort.

 Périmètre Arlysère

**Bilan financier (2018-2022) :**

 Inférieur à -5 €/ha

 De -5 à 5 €/ha

 De 5 à 25 €/ha

 Supérieur à 25 €/ha

 Pas de forêt communale

Donnée 2000-2004 :

+ Montée de 1 catégorie

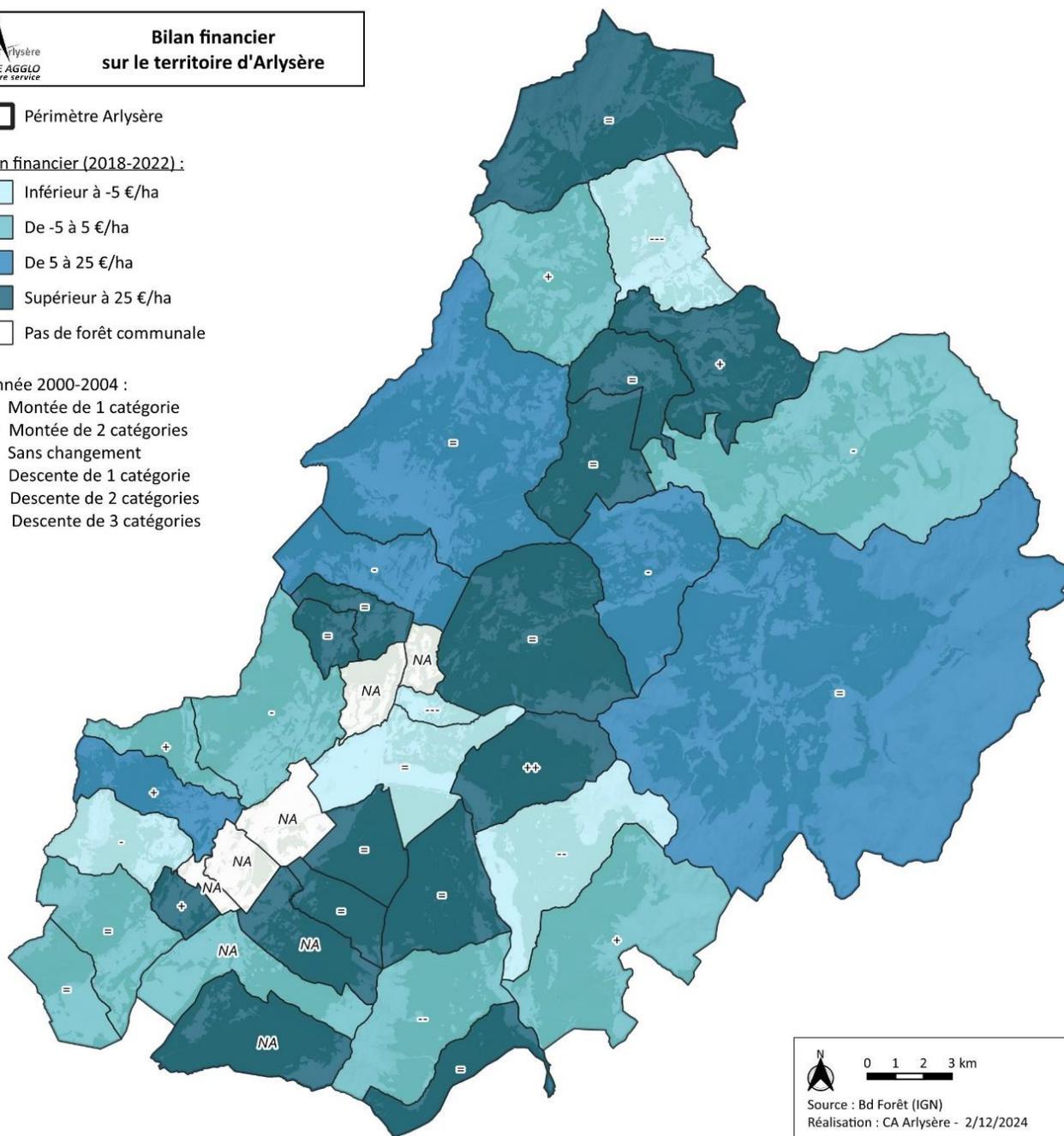
++ Montée de 2 catégories

= Sans changement

- Descente de 1 catégorie

-- Descente de 2 catégories

--- Descente de 3 catégories



Carte 11: Evolution du bilan financier forestier des communes sur le territoire d'Arlysère

## B. L'exploitation forestière

L'accessibilité de la ressource forestière est conditionnée par trois facteurs :

- le morcellement de la forêt privée (cf. II.A.2)
- l'accessibilité physique aux parcelles forestières ;
- la disponibilité d'entreprises de travaux forestiers

Ces deux derniers facteurs sont détaillés ci-après.

## 1. Accessibilité de la ressource et desserte forestière

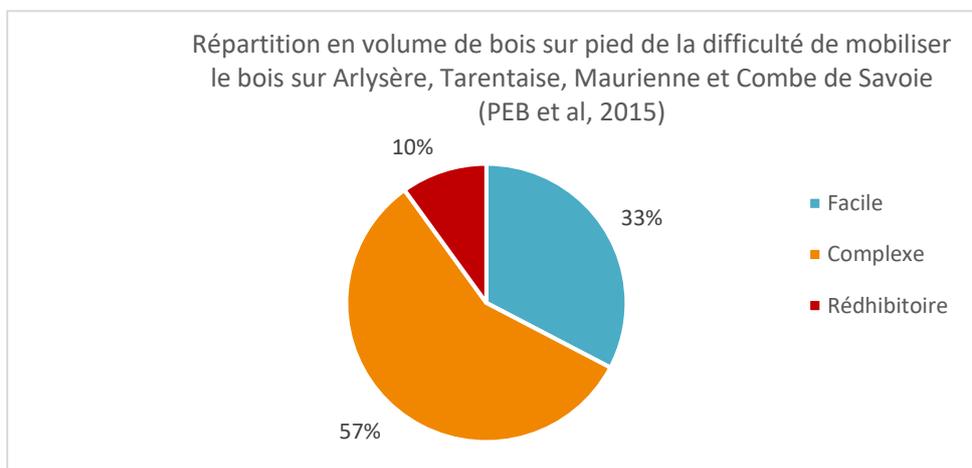
Les difficultés d'exploitation dépendent de la pente et de la proximité de la desserte forestière. Les tracteurs forestiers ne peuvent accéder directement aux parcelles lorsque la pente est supérieure à 30 %. Sur le territoire d'Arlysère, 97 % des surfaces forestières sont situées dans des pentes supérieures à 30 % (Arlysère, 2023). Au-delà de ce seuil, les bois sont treuillés depuis les pistes forestières. Les longueurs maximum théoriquement admises de treuillage sont de 150 m à l'aval et de 50 m à l'amont. Sur les pentes les plus fortes, le débardage par câble aérien serait la technique à privilégier (Guide des Sylvicultures de Montagne – Alpes du Nord, 2006).

Le territoire d'Arlysère s'est doté en 2010 d'un Plan de Mobilisation des Bois. A la fois issu de relevés GPS et à dire d'expert (24 réunions), il fait état de 840 km de route forestière et 480 km de piste forestière. Les routes forestières sont accessibles en camion grumier alors que les pistes forestières ne sont accessibles qu'au tracteur forestier. Il mentionne également des projets de route forestière pour 74 km et des projets de piste forestière pour 42 km.

Le Plan de Mobilisation des Bois a également identifié 55 massifs inexploitable au tracteur sur 26 communes pour une surface de 3 505 ha dont 2 060 ha en forêt privée. Les aménagements en forêt publiques (ONF) font mention de 3 825 ha difficilement exploitables.

Une étude de préalable à la mise en place d'une plateforme bois énergie départementale sur le territoire (cf. IV.C.2) (PEB et al, 2015) a évalué par analyse cartographique la difficulté à mobiliser les bois sur les territoires d'Arlysère, Maurienne, Tarentaise et Combe de Savoie. 10 % du volume sur pied serait non mobilisable et 57 % de façon complexe.

Figure 15 : Répartition en volume de bois sur pied de la difficulté de mobiliser le bois sur Arlysère, Tarentaise, Maurienne et Combe de Savoie



Enfin, en 2022-2023, une étude a été réalisée par l'ONF et COFORET pour identifier le potentiel de projets d'exploitation forestière réalisable par débardage par câble aérien. Elle fait état de 80 projets à étudier pour un volume mobilisable estimé à 78 000 m<sup>3</sup>.

Durant la période 2018-2022, 10 chantiers à câble ont été réalisés dont 2 en forêt privée et 8 en forêt publique. Cela a permis de gérer environ 74 ha et de mobiliser environ 7 440 m<sup>3</sup> de bois.

## 2. Disponibilité des entreprises forestières

D'après l'INSEE, 24 entreprises forestières ont déclaré leur siège social sur le territoire d'Arlysère. Elles se répartissent à dire d'expert de la façon suivante : 14 Entreprises de Travaux Forestiers, 2 bûcherons et 3 transporteurs. 9 sont affiliées à l'Association des Entreprises Forestières des Savoie.

Le nombre d'entreprise est stable mais les outils de des Entreprises de Travaux Forestiers ont évolués. En plus des tracteurs forestiers traditionnels, des abatteuses et broyeur sont présents sur le territoire. Ils permettent des interventions mécanisées sur des chantiers qui ne pourraient être rentabilisés autrement. Néanmoins, leur champ d'action reste limité par les contraintes topographiques et par une application à des chantiers spécifiques en terme de sylviculture (éclaircies en futaie régulière de résineux, coupes sanitaires...), moins présents en forêt de montagne qu'en plaine.

Un câble-mât a également été installé en 2009. Malgré l'appui de fonds publics, cette activité peine à se maintenir entre autres pour des raisons de rentabilité économique et de ressources humaines, accentuées par les coûts d'exploitation supplémentaires par rapport aux autres chantiers (temps improductif, investissement initial...).

Leur périmètre d'activité est variable selon les outils déployés et leur adéquation techniques avec les chantiers locaux. Certaines entreprises se cantonnent à un massif forestier quand d'autres se déplacent dans d'autres départements, limitrophes ou non.

De manière générale, les entreprises forestières locales sont confrontées aux enjeux suivants :

- Ressources humaines limitées : la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée est très limitée. En effet la pénibilité des métiers et les rémunérations relativement faibles, notamment en comparaison d'autres domaines économiques comme le BTP, sont des freins à l'attractivité des métiers ;
- Rentabilité économique des chantiers de plus en plus difficile : le prix des prestations est limité par la valeur économique du bois, du même ordre de grandeur depuis plusieurs dizaines d'années, alors que les charges d'exploitation augmentent régulièrement (salaire, prix des consommables...)
- Chantiers locaux contraints : les chantiers locaux sont techniquement exigeants en lien avec la topographie du territoire. En outre, la conciliation avec les autres usages forestiers, notamment d'accueil du public dans un territoire touristique, peut complexifier la mise en œuvre des chantiers (périodes d'exploitabilité restreinte, situations conflictuelles, routes forestières limitées en tonnage imposant la mise en place de stocks tampons...).

### C. Transformation du bois local

#### 1. Le bois local en construction

##### a) *Les entreprises de la filière bois construction*

##### (1) Première transformation : les scieries du territoire

Le territoire d'Arlysière compte 5 scieries et quelques scieries mobiles. Toutes sont spécialisées dans le sciage de résineux.

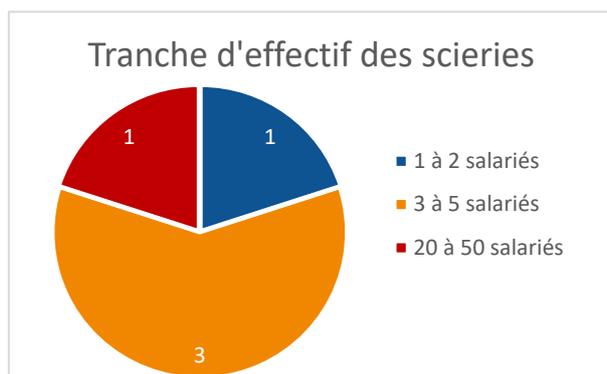


Figure 16 : Répartition des scieries du territoire selon leur effectif

En termes d'effectif salarié, parmi les scieries, on compte une micro scierie, trois petites scieries et une grande scierie.

Par rapport à la précédente Charte Forestière de Territoire, le nombre de scieries est en baisse : - 5 entreprises. Pour autant, le volume de bois scié a augmenté, passant de 110 000 m<sup>3</sup> à plus de 125 000 m<sup>3</sup>, notamment en lien avec la progression de la scierie principale du territoire, de rayonnement régionale.

En effet, les Scieries Réunies de Savoie sont la plus grosse scierie du département de la Savoie avec un volume annuel scié à elle seule de 125 000 m<sup>3</sup>. Elle est équipée de deux lignes de sciages : l'une à quanter et l'autre à ruban pour les bois supérieur à 50 cm de diamètre. Son approvisionnement est réalisé à 99 % en Savoie, Haute-Savoie et dans l'Ain et elle est le principal acheteur des bois issus des forêts publiques. 10 à 15 % de son bois est valorisé sous le label Bois des Alpes. Elle pratique du sciage standard et s'est équipée en séchoir afin de répondre aux normes de construction pour le séchage du bois.

Deux des petites scieries sont adossées à des activités de constructions dont elles répondent aux besoins. Les deux autres scieries pratiquent du débit sur liste, c'est-à-dire qu'elles répondent à des commandes de produits spécifiques ne répondant pas au standard.

## (2) Seconde et troisième transformations

Les entreprises de seconde et troisième transformation du bois comprennent les entreprises dont l'activité confère une valeur ajoutée aux produits bois issus du sciage jusqu'aux entreprises qui mettent en œuvre ces produits, autrement dit des charpentiers, menuisiers, producteurs d'emballage...

Sur le territoire d'Arlysière, sont comptées environ (INSEE, 2023) :

- 25 charpentiers ;
- 300 entreprises de menuiserie ou d'agencement ;
- 2 entreprises d'emballage
- 15 entreprises de commercialisation intermédiaire de bois.

Les entreprises de seconde et troisième transformations font part de difficultés de recrutement de main d'œuvre.

## *b) Utilisation du bois local dans les constructions du territoire*

Il n'existe pas à ce jour d'étude qualifiant la part de bois locale utilisée dans la construction bois sur le territoire ni sur les besoins. Néanmoins, la construction de chalets traditionnels étant ancrée historiquement sur le territoire, il existe des initiatives ponctuelles et exemplaires de particuliers ou de communes mettant en œuvre du bois d'œuvre local, comme la commune de Beaufort.

Par ailleurs, le territoire compte 6 entreprises certifiées Bois des Alpes :

- Scieries : Scierie de Savoie Lapiere et Martin (Rognaix), Scierie du Grand Arc (Saint Paul sur Isère) en cours
- Entreprises de la seconde transformation : Sabaudia Charpente (Gilly-sur-Isère), Menuiserie MNC (Frontenex)
- Distributeurs : Lalliard Albertville, SAMSE Albertville

Cette certification garantit l'origine et la transformation des bois dans le Massif des Alpes. Elle est aujourd'hui une condition sine qua none à l'obtention d'aides à l'investissement des entreprises.

La mise en œuvre de bois certifié Bois des Alpes ouvre également la possibilité d'obtenir des aides pour la réalisation de bâtiments publics, dont une bonification de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

A ce jour, sur le territoire, il n'existe pas de bâtiments ayant mis en œuvre du bois certifiés Bois des Alpes. Néanmoins, il existe très ponctuellement des bâtiments mettant en œuvre en partie des bois communaux.

## **2. Bois énergie**

### *a) Besoins en bois énergie du territoire*

D'après l'étude de territoire réalisée par le Pôle Excellence Bois et ses partenaires (2015), le besoin en bois énergie du territoire d'Arlysère est estimé de 22 à 25 000 t/an dont 10 000 t/an pourrait théoriquement être issu des forêts du territoire d'Arlysère et des territoires voisins (basse Maurienne et basse Tarentaise incluses). Cela nécessiterait une mise en gestion de 9000 ha sur 25 ans sur l'ensemble du bassin d'approvisionnement (Arlysère, basse Maurienne, basse Tarentaise).

D'après le PCAET (2018), la consommation énergétique d'Arlysère est 2 534 GWh et la production d'énergies renouvelables est estimée à 190 GWh dont 60 % issu du bois énergie, chaufferies collectives et des particuliers confondus.

En 2024, le territoire compte 9 réseaux de chaleur collectifs et 3 chaufferies communales pour une puissance globale de 16,35 MW et une consommation de bois estimée à minima à 18 000 t de bois par an. 5 réseaux de chaleur s'approvisionnent en totalité sur le territoire d'Arlysère. D'autres réseaux de chaleur de petite taille ou des extensions de réseaux existants sont en cours de réflexion.

Ainsi, depuis plusieurs années, le besoin en bois énergie du territoire est fort et il existe un potentiel d'utilisation du bois énergie local pour y répondre.

Tableau 3 : Réseaux de chaleur collectifs sur le territoire

Part d'approvisionnement issu du territoire et source	Réseaux de chaleur	Puissance
A la marge via la Plateforme Bois Energie, en cours de développement	Albertville, Ugine	13,5 MW
En totalité via la Plateforme Bois Energie	Notre Dame des Millères, Sainte-Hélène-sur Isère	700 kW
En totalité via un exploitant forestier du territoire	Beaufort, Queige, Villard-sur-Doron,	1600 kW
En totalité via un exploitant forestier du territoire voisin	Gilly sur Isère	400 kW
Non connu	La Gièttaz	150 kW

### *b) Plateforme Bois Energie*

Sur l'impulsion de la première Charte Forestière de Territoire et face aux constats énoncés précédemment (cf. IV.C.2.a) , Arlysère a construit une Plateforme Bois Energie sur la commune de Sainte Hélène sur Isère. Inaugurée en 2020, elle a pour vocation première de structurer la filière bois énergie locale pour répondre aux besoins en bois énergie du territoire, en particulier pour approvisionner les chaufferies collectives en plaquettes forestières locales.

Cette plateforme est ainsi constituée d'un secteur pour la production et le stockage de bois énergie. Il comprend un espace de stockage de grumes de qualité énergie ainsi que de deux espaces enrobés pour permettre le broyage des grumes en plaquettes forestières et le stockage et le séchage de ces dernières dont un hangar de 800 m<sup>2</sup> et un espace sans couverture de 1060 m<sup>2</sup>. Le secteur bois énergie de la Plateforme a une capacité d'environ 5 000 tonnes de plaquettes forestières.

Cette plateforme est complétée par un secteur de stockage de bois d'œuvre. Ce secteur a vocation à faciliter les flux de bois d'œuvre. Il peut permettre un stock tampon à l'échelle annuelle, les entreprises de travaux forestiers ne travaillant pas en période enneigée alors que les besoins d'approvisionnement des scieries étant continus sur l'année. Il pourrait aussi permettre un stock tampon en cas de nécessité d'exploiter un volume de bois important en urgence, pour des raisons sanitaires, comme une tempête, en évitant des apports de bois déstructurant le marché. Dans ce cadre, l'installation d'un arrosage améliorerait la conservation des bois, notamment en été, où ils sont vulnérables aux piqûres d'insectes et donc à la dépréciation économique.

La Plateforme Bois Energie fonctionne à ce jour sur le principe d'une mise à disposition d'une structure extérieure qui en assure la gestion dans le cadre d'une convention.



Figure 17: Figure 17 : Photographie de la Plateforme Bois Energie (Arlysère, 2024)

### *c) Entreprises*

Le territoire d'Arlysère compte 2 structures de production de bois énergie (plaquettes ou granulés). Leur approvisionnement est diversifié : bois énergie forestier, connexes de scieries, déchets bois...La production de bois bûche est difficilement quantifiable en raison du manque d'informations disponibles.

## V. Historique sur la stratégie forestière d'Arlysère

### A. Charte Forestière 1

Le territoire d'Arlysère a fait l'objet d'une première Charte Forestière de Territoire de 2007 à 2012. Animée par Albertville Tarentaise Expansion, cette charte s'articulait autour de 3 axes :

- Axe 1 : Accroître les parts de marché du bois local et développer des démarches de produits impliquant toute la filière
- Axe 2 : Favoriser l'exploitation et la valorisation de la forêt et adapter sa gestion
- Axe 3 : Se concerter, sensibiliser, faire découvrir la forêt et la filière bois de notre territoire

Elle a permis de :

- bénéficier d'un Plan de Mobilisation des Bois
- prendre en compte le rôle de protection de la forêt contre les risques naturels
- de suivre les épidémies de scolytes avec notamment la mise en place du dispositif de lutte « Bûcherons – Pompiers »
- d'accompagner des entreprises avec des investissements de plus de 3 millions d'euros entre 2007 et 2009 dont notamment dans une ligne canter au sein des Scieries Réunies de Savoie et l'équipement d'un câble-mât d'une entreprise de travaux forestiers
- d'initier la structuration de l'approvisionnement local du territoire en bois énergie
- de communiquer sur la thématique auprès de différents publics.

### B. Sylv'ACCTES

Le territoire d'Arlysère est accompagnée financièrement par l'association Sylv'ACCTES depuis 2021. Les propriétaires forestiers publics et privés peuvent bénéficier d'aides pour la réalisation de travaux sylvicoles dès lors que ceux-ci s'inscrivent dans les itinéraires sylvicoles définis en concertation avec les gestionnaires forestiers du territoire et constituant le Projet Sylvicole Territorial et que les propriétaires s'engagent à suivre ces itinéraires pour une période minimale de 10 ans.

Les itinéraires sylvicoles du Projet Sylvicole Territorial d'Arlysère sont :

- **l'irrégularisation des futaies mixtes ;**
- **le renouvellement des futaies résineuses d'Épicéas par trouées jusqu'à 5 000 m<sup>2</sup> (montagnard supérieur et subalpin) ;**
- **l'irrégularisation et l'amélioration de futaies feuillues (plaine, collinéen) ;**

Ils visent à répondre aux enjeux suivants :

- **économiques** : produire du bois d'œuvre de qualité, produire dans une moindre mesure du bois énergie, améliorer la valorisation des bois feuillus
- **environnementaux** : favoriser la biodiversité faunistique et floristique, la régénération naturelle des peuplements forestiers et le mélange des essences
- **sociaux** : maintenir un couvert forestier continu pour les paysages, assurer la fonction de protection contre les risques naturels, assurer une bonne coexistence des différents usagers de la forêt

- **climatiques** : adapter les forêts aux changements climatiques en introduisant de nouvelles essences grâce à des interventions favorisant la régénération naturelle d'essences plus adaptées ou en faisant des plantations si nécessaire.



Figure 18 : Photographie d'une régénération naturelle

De 2021 à 2024, 13 communes ont bénéficié de 202 439 € aides pour la réalisation de travaux sur 241 ha pour un montant total de travaux de 427 569 €.

Le renouvellement du Projet Sylvicole Territorial est amorcé en 2024 pour une mise en place en 2025.

### C. Autres projets en cours

Dans le cadre de la dynamique de transition énergétique dans laquelle le territoire est engagé (TEPOS, PCAET), Arlysère a lancé différents projets.

#### 1. Débardage par câble

Arlysère s'est engagée depuis 2022 dans un projet d' « Elaboration et animation d'une stratégie territoriale pluriannuelle de développement des infrastructures de débardage par câble forestier ».

Financé par l'Etat dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif Alpin, ce projet a pour objectif de contribuer au maintien du savoir-faire du débardage par câble en développant le portefeuille de chantiers réalisables avec cette technique et s'appuie sur les partenaires forestiers locaux : ONF et COFORET.

Une phase de préfiguration a permis d'identifier un ensemble de 80 chantiers susceptibles d'être réalisés au câble-mât pour un volume exploitable estimé à 78 000 m<sup>3</sup> puis une phase d'animation, en cours, doit permettre de lever les freins à leur réalisation, notamment en lien avec le morcellement du foncier forestier.

## 2. Foncier forestier

Arlysère s'est engagé depuis 2023 dans un projet d' « Animation pour le regroupement de la gestion et du foncier forestier » sur son territoire.

Financé par l'Etat dans le cadre du dispositif ADEVBOIS porté par la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt, ce projet a pour objectif de regrouper la gestion et le foncier forestier en facilitant l'acquisition par des collectivités de forêts non gérées et en favorisant le regroupement du foncier et de la gestion forestière en forêt privée. Il s'appuie sur les partenaires forestiers locaux : Association des Communes forestières de Savoie, Centre National de la Propriété Forestière et SAFER.

Ce projet s'articule sur plusieurs axes de travail :

- Diagnostic forestier du territoire
- Accompagnement des communes dans la procédure d'intégration des Biens Sans Maître à leur domaine (cf. II.A.3)
- Dynamique de regroupement du foncier forestier privé par achat et revente de parcelles : bourse foncière
- Dynamique de regroupement de la gestion forestière en forêt privée avec la création de projets collectifs et/ou d'associations foncières.

## VI. Synthèse : définition des enjeux

Cet état des lieux des forêts d'Arlyère montre d'une part que les forêts sont constituées par des peuplements forestiers diversifiés selon les étages altitudinaux et les conditions topologiques, pédologiques et climatiques. Elles se caractérisent par une majorité de futaies résineuses dont l'essence majoritaire est l'Epicéa, une part significative de futaies feuillues ainsi que des peuplements mixtes en intermédiaires. Leur productivité moyenne est globalement satisfaisante. Néanmoins, les forêts sont vulnérables aux effets du changement climatique. En particulier, les peuplements résineux d'Epicéas sont fragilisés par d'importantes épidémies de scolytes. **Un enjeu pour les forêts d'Arlyère est donc leur adaptation au changement climatique.**

D'autre part, il est mis en évidence que les forêts d'Arlyère rendent de nombreux services sociaux et environnementaux, désignés sous le vocable services écosystémiques. Ils correspondent à la préservation de la ressource en eau, à la fonction de puits de carbone des forêts, au maintien de la biodiversité, à la protection contre les risques naturels nombreux en territoire de montagne ainsi qu'à la valeur paysagère du territoire et l'accueil du public. **Un enjeu pour Arlyère est de maintenir ces services écosystémiques qui bénéficient à la population et à la dynamique du territoire.**

En plus des services sociaux et environnementaux, les forêts d'Arlyère sont une ressource de proximité importante pour le territoire car elles fournissent un produit bois majoritairement résineux de qualité bois d'œuvre et peuvent contribuer à répondre aux besoins énergétiques du territoire. Néanmoins, l'accessibilité à ces produits est limitée par différents facteurs : morcellement foncier en forêt privée, nécessité d'amélioration de la desserte ou de l'emploi du débardage par câble, disponibilité des entreprises de travaux forestiers. **Un enjeu pour Arlyère est de mobiliser le bois de son territoire.**

En outre, l'utilisation du bois local pour répondre aux besoins du territoire d'Arlyère semble limitée malgré un tissu important d'entreprises de transformation du bois. La structuration d'une filière bois énergie a débuté en lien avec la création de plusieurs chaufferies collectives. L'utilisation du bois d'œuvre du territoire dans les constructions est difficilement quantifiable mais paraît restreint à quelques initiatives exemplaires de particuliers ou de communes. **Un enjeu pour Arlyère est de valoriser le bois de son territoire.**

Ainsi, les enjeux retenus de cet état des lieux induisent 4 thématiques de travail pour la Charte Forestière de Territoire :

- Adapter les forêts au changement climatique
- Maintenir les services écosystémiques
- Mobiliser le bois local
- Valoriser le bois local

Des projets sont déjà en cours sur le territoire. Ils correspondent aux enjeux identifiés dans ce document et pourront être intégrés aux actions de la Charte Forestière de Territoire.

## VII. Bibliographie

### A. Publications

ONF, Aménagements des forêts publiques d'Arlyère

Albertville Tarentaise Expansion, 2007, Charte Forestière de Territoire

CNPF, 2019, Le carbone forestier au cœur de notre société, Forêt entreprise, n°245

CNPF, 2006, Stations forestières de Rhône-Alpes - Synthèse pour les Alpes du Nord et les Montagnes de l'Ain

Cemagref, CRPF Rhône-Alpes, ONF, 2006, Guide des Sylvicultures de Montagnes – Alpes du Nord

Direction Départementale de la Savoie, 2019, Les coupes de bois dans les forêts des particuliers.

Direction Départementale de la Savoie, 13 octobre 2006, Arrêté DDAF/SE n°2006-326 en date du 13 octobre 2006 instituant des seuils en matière d'autorisation de défrichement et de coupe rase.

IGN, 2013, SER H 21 : Alpes Externes du Nord

IGN, 2013, SER H 10 : Préalpes du Nord

IGN, 2013, SER C 52 : Plaines et piémonts alpins

IGN, 2024, Memento, *Inventaire Forestier National*

Pole Excellence Bois et al, 2015, Etude préalable à la mise en place d'une plateforme bois énergie départementale sur le territoire

### B. Webographie

UFP 73, 17 août 2023, <https://ufp73.fr/arlyser/>

18 août 2023, Fédération Nationale du Bois

[https://www.fnbois.com/foret-et-mobilisation-du-bois/chiffres-cles/#:~:text=2%2C6%20milliards%20de%20m%C3%A8tres,moyen%20de%20bois%20sur%20ped\).](https://www.fnbois.com/foret-et-mobilisation-du-bois/chiffres-cles/#:~:text=2%2C6%20milliards%20de%20m%C3%A8tres,moyen%20de%20bois%20sur%20ped).)

ONF, 21 octobre 2024, <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B12b3::lequilibre-entre-leau-et-les-forets.html>

EFI, 21 octobre 2024, [https://efi.int/forestquestions/q7\\_fr](https://efi.int/forestquestions/q7_fr)

# DEFINITION ET CONSTITUTION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE ARLYSÈRE

## Durée et périmètre

La Charte Forestière de Territoire d'Arlysère correspond à une stratégie locale de développement forestier établie pour les **5 prochaines années (2025-2029)**.

La Charte Forestière de Territoire d'Arlysère s'applique sur les **39 communes** membres de la communauté d'agglomération Arlysère.

## Gouvernance

La Charte Forestière de Territoire est pilotée par la communauté d'agglomération Arlysère.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur :

- **1 Comité de pilotage annuel**, animé par Arlysère et composé des acteurs forestiers locaux, des élus membres de la Commission Agriculture Forêt et des communes du territoire (cf. Partenaires) ;
- **des Groupes de travail techniques**, animé par Arlysère et composé des acteurs forestiers locaux en fonction de leur objet.

## Partenaires

Les partenaires principaux de la Charte Forestière de Territoire sont :

Office National des Forêts (ONF), Association des Communes forestières de Savoie (Cofor), Centre National de la Propriété Forestière (CNPf), Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB), Coforêt et Gestionnaires Forestiers des Alpes, regroupés sous le terme Gestionnaires Forestiers Professionnels (GFP), Union des forestiers privés du secteur Arlysère (UFP Arlysère), Pôle Excellence Bois (PEB), Association des Entreprises Forestières de Savoie (ASDEFS), AURA Entreprises (AURAE), Sylv'ACCTES, Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNR Bauges), Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN73),

D'autres partenaires pourront être associés selon les actions concernées : Offices du Tourisme, Direction Départementale des Territoires, associations d'usagers de la forêt, Association Beaufortaine du Bois (ABB), scieries, architectes, prescripteurs bois, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)....

## Financement

La Charte Forestière de Territoire d'Arlysère correspond à une feuille de route. En ce sens, elle se veut la plus exhaustive possible. Néanmoins, les actions seront concrètement mises en œuvre en fonction des opportunités financières. Elles s'appuieront sur les subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département et une part d'auto-financement d'Arlysère ainsi que sur du temps de travail consacré spécifiquement par les services d'Arlysère.

## **ENGAGEMENT MUTUEL DES PARTENAIRES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE ARLYSERE**

### **Les partenaires de la Charte Forestière de Territoire s'engagent à :**

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de la Charte, dans la mesure de leurs moyens ;
- coordonner leurs actions en propre avec celles de la Charte et partager leurs initiatives auprès des autres partenaires;
- contribuer à la cohésion et à la collaboration des acteurs de la Charte en mobilisant ses ressortissants autour des enjeux, objectifs et actions de la Charte Forestière de Territoire et en favorisant les échanges entre structures partenaires ;
- apporter toutes données diffusables utiles :
  - préalablement à la mise en œuvre des actions (état de situation) ;
  - à l'état d'avancement annuel et l'évaluation finale des actions mises en œuvre (indicateurs) ;
- accompagner le pilote de la Charte Forestière de Territoire dans la sollicitation des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions de la Charte
- participer aux Comités annuels de Pilotage de la Charte et aux groupes de travail selon leurs compétences ;
- contribuer à l'évaluation finale de la Charte en participant à l'élaboration et la mise en œuvre des outils d'évaluation ;

### **Le pilote de la Charte Forestière de Territoire s'engage à :**

- mettre en œuvre, dans la mesure de ses moyens, les actions de la Charte qui lui incombent ;
- relayer l'action des partenaires de la Charte auprès des différents acteurs du territoire et du grand public, notamment en facilitant leur communication et leur logistique ;
- informer les partenaires de la Charte de toute action ou projet mené sur le Territoire et susceptible d'être utile à leur mission ;
- organiser les réunions nécessaires au bon avancement de la Charte ;
- solliciter les financements pertinents pour la mise en œuvre des actions ;
- agir dans le cadre d'accords nationaux, régionaux ou départementaux inhérents à la forêt et à la filière bois.

# FICHES ACTIONS

## Méthodologie et clé de lecture

### Organisation générale :

La Charte Forestière de Territoire est déclinée en 4 axes. Chacun d'eux contient plusieurs fiches actions. Une fiche actions comprend un constat, des objectifs et un ensemble d'actions cohérentes pour y répondre. Les actions sont décrites en détail, priorisées et qualifiées pour leur mise en œuvre.

### Méthode d'émergence et de priorisation des actions

Les actions et leur priorisation sont issues des propositions faites par les acteurs forestiers du territoire à l'occasion de deux réunions de concertation. Les réunions de concertation ont eu lieu les 8 septembre et 30 novembre 2023.

Elles ont rassemblé des élus de la Commission Agriculture et Forêt d'Arlyère et des acteurs forestiers locaux (cf. Définition et constitution de la Charte Forestière de Territoire - Partenaires).

Les actions ont été détaillées et caractérisées par Arlyère. Elles ont ensuite été validées par les partenaires et par les élus d'Arlyère.

### Système de priorisation des actions :

En cours	Ces actions font déjà partie des missions de l'agglomération.
Priorité 1	Ces actions ont été plébiscitées par plus de 75 % des acteurs lors de la concertation.
Priorité 2	Ces actions ont été plébiscitées par 25 à 75 % des acteurs lors de la concertation.
Priorité 3	Ces actions ont été plébiscitées par moins de 25 % des acteurs lors de la concertation.
Réglementaire	Ces actions relèvent de la réglementation en vigueur. La Charte Forestière de Territoire ne correspond pas au cadre de leur possible mise en œuvre. Elles sont néanmoins conservées à titre informatif.
Pour mémoire	Ces actions n'ont pas été plébiscitées par les acteurs lors de la concertation. Elles sont néanmoins conservées à titre informatif.

### Caractérisation des actions pour leur mise en œuvre :

Compétence	Cette colonne correspond à la structure fléchée et en capacité de mettre en œuvre les actions correspondantes.
Partenaires	Les partenaires sont les structures pouvant apporter un appui à la réalisation des actions par la structure compétente.
Moyens Arlyère	Les moyens correspondent aux possibilités d'implication d'Arlyère. Ils peuvent prendre la forme soit de temps d'animation, interne à Arlyère, soit d'investissements ou prestations extérieures. <b><u>Le financement des moyens extérieurs sera établi au fil de l'eau et s'appuieront sur les subventions existantes (Europe, Etat, Région, Département).</u></b> Les moyens pouvant être mis en œuvre par les acteurs sont laissés à leur discrétion et non détaillé.
Indicateurs	Les indicateurs sont des chiffres témoins de la réalisation des actions.

## Tableau des actions

N°T	Thématique	N°FA	Fiche Action	N°A	Actions	Statut		
1	Adapter les forêts au changement climatique	1.1	Préserver les peuplements forestiers	1.1.1	Encourager techniquement et financièrement la réalisation de travaux sylvicoles pour améliorer la résilience des peuplements	en cours		
				1.1.2	Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique	priorité 1		
				1.1.3	Structurer l'échange d'informations entre professionnels concernant les choix sylvicoles, notamment concernant les essences feuillus	priorité 2		
				1.1.4	Cartographier les zones de vulnérabilité au dépérissement	priorité 1		
		1.2	Gérer le risque incendie en forêt	1.2.1	Cartographier les zones de vulnérabilité au risque incendie	priorité 2		
				1.2.2	Créer une desserte adaptée	priorité 2		
		1.3	Gérer les épidémies de scolytes	1.3.2	Suivre les dépérissements	priorité 1		
				1.3.1	Accompagner techniquement et financièrement la mobilisation des bois scolytés	en cours		
				2.1.1	Actualiser les connaissances pour prioriser les opérations forestières	priorité 2		
		2	Maintenir et valoriser les services écosystémiques	2.1	Maintenir la fonction de protection des forêts contre les risques naturels	2.1.1	Actualiser les connaissances pour prioriser les opérations forestières	priorité 2
						2.2.1	Identifier et prioriser les secteurs à enjeux de biodiversité	priorité 2
				2.2	Préserver et valoriser la biodiversité forestière	2.2.2	Développer la prise en compte de la biodiversité dans les documents de gestion durable	priorité 2
						2.2.3	Promouvoir les bonnes pratiques forestières	priorité 2
						2.3.3	Maintenir et valoriser le rôle des forêts dans le cycle du carbone	pour mémoire
2.3	Maintenir les fonctions de la forêt dans les cycles de l'eau et du carbone			2.3.1	Entretien des périmètres de captage	réglementaire		
				2.3.2	Protéger les zones humides et forêts alluviales	réglementaire		
2.4	Maintenir la multifonctionnalité de la forêt			2.4.1	Sensibiliser le grand public, dont le public scolaire	en cours		
				2.4.2	Sensibiliser et accompagner les élus dans l'intégration de la multifonctionnalité forestière dans les stratégies locales d'aménagement	priorité 1		
				2.4.3	Sensibiliser et accompagner les socio-professionnels de la montagne sur la multifonctionnalité de la forêt	priorité 1		
		2.4.4	Valoriser financièrement les fonctionnalités de la forêt	priorité 1				
		2.4.5	Introduire des moyens coercitifs	priorité 3				

3	Mobiliser le bois local	3.1	Améliorer la desserte forestière	3.1.1	Créer de nouvelles dessertes forestières	en cours									
				3.1.2	Actualiser le schéma de desserte	priorité 1									
				3.1.3	Accompagner les projets de création et en faire reconnaître l'intérêt général	priorité 1									
				3.1.4	Mettre en place une réglementation adaptée, partagée, acceptée et harmoniser sur l'ensemble du territoire	priorité 1									
				3.1.5	Assurer et valoriser le bon usage forestier des dessertes	priorité 1									
				3.1.6	Entretien la desserte existante	priorité 2									
				3.1.7	Maîtriser foncièrement l'emprise des routes forestières	priorité 3									
3	Mobiliser le bois local	3.2	Gérer le morcellement foncier	3.2.1	Créer des associations foncières	en cours									
				3.2.2	Massifier la gestion et la récolte forestière	en cours									
				3.2.3	Regrouper le parcellaire forestier	en cours									
				3.2.4	Faire reconnaître les obligations en vigueur concernant les coupes rases	réglementaire									
				3.3.1	Accompagner les entreprises forestières dans leur gestion (subvention, réglementation, administratif...)	en cours									
				3.3.2	Accompagner la création ou le maintien d'outils forestiers spécifiques (câble, bois énergie...)	en cours									
				3.3.3	Promouvoir les métiers forestiers	en cours									
4	Valoriser le bois local	3.3	Développer et accompagner les entreprises d'exploitations forestières locales	3.3.4	Faciliter l'application de la réglementation pour les entreprises d'exploitation forestière	réglementaire									
				4.1	Transformer localement les bois locaux	4.1.1	Développer des outils structurants pour la filière bois locale et la valorisation des bois locaux	priorité 2							
				4.1.2	Accompagner les entreprises développant des projets de transformation des bois	priorité 3									
				4.1.3	Accompagner le développement du séchage des bois locaux	pour mémoire									
		4.1	Utiliser localement le bois local	4.2.1	Accompagner financièrement la mobilisation durable du bois énergie	en cours									
				4.2.2	Encourager l'utilisation du bois scolyté en construction	priorité 1									
				4.2.3	Utiliser les bois locaux en réponse aux besoins des collectivités	priorité 2									
				4.2.4	Développer les circuits courts pour les particuliers	priorité 2									
				4.2.5	Valoriser l'origine locale des bois	priorité 2									
				4.2	Utiliser localement le bois local										





## AXE 1 ADAPTATION LES FORETS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### FICHE ACTION 1.1. Préserver les peuplements forestiers

Constat		Objectifs	Actions												
L'état sanitaire des peuplements forestiers existants et le maintien du couvert forestier sont menacés par le changement climatique. En 2023, le volume de bois déperissant en forêt publique est estimé à 13 300 m3 (Source : ONF, 2023). Il paraît nécessaire, à court et long terme, de faire évoluer les peuplements vers davantage de résilience en favorisant les mélanges d'essences et les structures irrégulières à l'échelle des massifs.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les peuplements existants</li> <li>• Renouveler les peuplements existants</li> <li>• Reconstruire les peuplements dégradés</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>1.1.1</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>1.1.2</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>1.1.3</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>1.1.4</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	1.1.1	Priorité 1	1.1.2	Priorité 2	1.1.3	Priorité 3	1.1.4	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	1.1.1														
Priorité 1	1.1.2														
Priorité 2	1.1.3														
Priorité 3	1.1.4														
Réglementaire	Néant														
Pour mémoire	Néant														

### En cours

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
1.1.1	Encourager techniquement et financièrement la réalisation de travaux sylvicoles pour améliorer la résilience des peuplements forestiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des et/ou faire connaître des <b>dispositifs de financement</b> des travaux sylvicoles</li> <li>- <b>Faire connaître</b> aux propriétaires privés les <b>possibilités d'accompagnement</b> de gestion de leurs forêts (Sylv'ACCTES, Département, Région, Label Bas Carbone, autres dispositifs...).</li> </ul>	Arlysère	<b>Sylv'ACCTES</b> , ONF, CNPF, GFP, communes, UFP Arlysère	Temps d'animation	- Surface des travaux sylvicoles

### Priorité 1

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
1.1.2	Garantir l'équilibre sylvo-cynégétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique</b> des peuplements forestiers par diverses méthodes : placettes ICE...</li> <li>- Proposer des <b>réunions de concertation</b> sur les secteurs en déséquilibre, en intégrant des illustrations significatives (enclos/exclos...)</li> <li>- Intégrer financièrement et techniquement les dispositifs de <b>protection contre les cervidés</b> à la suite des travaux sylvicoles (cf. action 1.1.1)</li> </ul>	<b>Arlysère</b>	ONF, CNPF, CASMB, GFP, communes, UFP Arlysère, Fédération des Chasseurs de Savoie, Sylv'ACCTES, Région	Investissement matériel Stage, partenariat ou prestation sous réserve de financement Temps d'animation	- Nombre de réunions de concertation

1.1.4	<b>Cartographier les zones de vulnérabilité au dépérissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des <b>diagnostics de station</b> pour évaluer la vulnérabilité des peuplements forestiers à l'échelle de la parcelle</li> <li>- Analyser l'<b>imagerie aérienne</b> disponible avec les méthodes scientifiques disponibles à l'échelle de la parcelle et à l'échelle territoriale</li> <li>- S'appuyer sur les outils existants : BioClimSol, VulnerAlpes...</li> </ul>	<b>CNPF, ONF</b>	Arlysière, CASMB, PNR Bauges	Stage ou prestation sous réserve de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>- Carte réalisées</li> </ul>
-------	--	--	------------------	------------------------------	---	---

## Priorité 2

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysière	Indicateurs
1.1.3	<b>Structurer l'échange d'information entre professionnels concernant les choix sylvicoles, notamment concernant les essences feuillues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et alimenter un <b>espace documentaire et pédagogique</b> accessible à tous les professionnels</li> <li>- Etablir une <b>liste d'essences adaptées au territoire</b> et des stratégies sylvicoles correspondantes,</li> <li>- Proposer des <b>formations et/ou des temps d'échange sur la sylviculture</b>, notamment des feuillus</li> <li>- Intégrer les travaux sur l'adaptation de la sylviculture aux changements climatiques du PNR des Bauges (feuille de route et projets en cours)</li> <li>- <b>Faire vivre les outils</b> pré-cités</li> </ul>	<b>Arlysière</b>	ONF, CNPF, CASMB, GFP, Syl'ACCTES, PNR Bauges	Temps d'animation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents partagés</li> </ul>

## AXE 1 ADAPTATION LES FORETS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### FICHE ACTION 1.2. Gérer le risque incendie en forêt

Constat		Objectifs	Actions												
<p>En 5 ans (2018 – 2023), le département de la Savoie compte 12 incendies en forêt (source : BDIFF, 2024). Le risque incendie augmente avec le changement climatique et la répétition des sécheresses estivales. Il paraît nécessaire de prévenir les incendies et d'aménager les forêts pour être en capacité de les défendre contre ceux-ci.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les populations, les ouvrages et les forêts des incendies</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>1.2.1 + 1.2.2</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	Néant	Priorité 1	Néant	Priorité 2	1.2.1 + 1.2.2	Priorité 3	Néant	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	Néant														
Priorité 1	Néant														
Priorité 2	1.2.1 + 1.2.2														
Priorité 3	Néant														
Réglementaire	Néant														
Pour mémoire	Néant														

### Priorité 2

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
1.2.1	Cartographier les zones de vulnérabilité au risque incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer le <b>Plan Départemental de Défense des Forêts contre l'Incendie</b> en cours de rédaction</li> <li>- Etudier l'intérêt de décliner le Plan Département des Forêts contre l'Incendie à l'échelle territoriale</li> <li>- Proposer le territoire comme <b>site d'expérimentation</b> pour les projets scientifiques</li> <li>- Cartographier les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)</li> </ul>	<u>Arlysère</u>	communes, Cofor, ONF, CNPF, CASMB, GFP, UFP Arlysère, Département, INRAE, DDT, SDIS, PNR du Massif des Bauges	Temps d'animation Stage ou prestation sous réserve de financement	- Carte réalisée
1.2.2	Créer une desserte adaptée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les <b>financements et dispositifs existants</b> aux propriétaires forestiers,</li> <li>- Favoriser la proposition des <b>formations</b> par les organismes compétents</li> <li>- Faciliter l'organisation des <b>réunions de concertation</b> nécessaire</li> <li>- <b>Sensibiliser le grand public</b> à l'enjeu du risque incendie et à la nécessité de créer une desserte adaptée (cf. FA 2.4)</li> <li>- Mettre en place une <b>réglementation de circulation de la desserte</b> adaptée et harmonisée sur le territoire (cf. FA 3.1)</li> </ul>	<u>Arlysère</u>	ONF, CNPF,GFP, communes, UFP Arlysère, SDIS, PNR des Bauges	Temps d'animation Stage ou prestation sous réserve de financement	- Nombre d'outils de communication réalisés

## AXE 1 ADAPTATION LES FORETS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### FICHE ACTION 1.3. Gérer les épidémies de scolytes

Constat		Objectifs	Actions												
<p>Le territoire d'Arlysière est fortement touché par les scolytes. En effet, les futaies résineuses représentent 50 % des surfaces boisées du territoire (Source : BD Forêt, IGN, 2014) et elles sont majoritairement constituées d'Epicéa (Source : Aménagement ONF)). En 2023, le volume de bois déperissant en forêt publique est estimé à 13 300 m<sup>3</sup> (Source : ONF, 2023). Il paraît nécessaire à court terme d'accompagner les propriétaires forestiers à la gestion de cette crise sanitaire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter la perte de valeur des peuplements forestiers touchés par le scolyte</li> <li>• Préserver les peuplements forestiers (cf. FA 1.1)</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>1.3.1</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>1.3.2</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	1.3.1	Priorité 1	1.3.2	Priorité 2	Néant	Priorité 3	Néant	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	1.3.1														
Priorité 1	1.3.2														
Priorité 2	Néant														
Priorité 3	Néant														
Réglementaire	Néant														
Pour mémoire	Néant														

### En cours

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysière	Indicateurs
1.3.1	Accompagner techniquement et financièrement la mobilisation des bois scolytés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des et/ou faire connaître des <b>dispositifs de financement</b> de mobilisation des bois scolytés</li> <li>- Faire connaître aux propriétaires privés les <b>possibilités d'accompagnement</b> de gestion de leurs forêts</li> <li>- <b>Regrouper et accompagner</b> les propriétaires privés pour la gestion de leurs parcelles sinistrées (cf. FA 3.2)</li> </ul>	<u>Arlysière</u>	Département, ONF, CNPF, GFP, UFP Arlysière	Temps d'animation Prestation sous réserve de financement	- Nombre de dossiers de financement déposés

### Priorité 1

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysière	Indicateurs
1.3.2	Suivre les dépérissements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir et encourager les <b>vols en drone</b> pour l'acquisition d'images aériennes géo-localisées afin de traiter les foyers de scolytes en forêt privée</li> <li>- Diffuser les informations de <b>veille sanitaire</b> notamment du Département de Santé des Forêts (Fordead, bulletins...)</li> </ul>	<u>Arlysière</u>	<u>ONF, CASMB, CNPF,</u> communes, UFP Arlysière, PNR du Massif des Bauges	Temps d'animation Prestation sous réserve de financement	- Carte(s) réalisée(s)

## AXE 2 MAINTENIR ET VALORISER LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

### FICHE ACTION 2.1. Maintenir la fonction de protection des forêts contre les risques naturels

Constat	Objectifs	Actions												
<p>Les forêts jouent un rôle de protection des populations et des ouvrages contre les aléas naturels (chute de blocs, crues torrentielles, avalanches...). En 2012, 6 266 ha avaient été identifiés comme outil de maîtrise des aléas chute de pierre et avalanches. Aujourd'hui, cette fonction de la forêt est menacée par la vulnérabilité des peuplements forestiers face au changement climatique. Il paraît nécessaire de mettre à jour la localisation des peuplements pour y prioriser les opérations forestières nécessaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les forêts de protection</li> <li>• Vérifier leur capacité de protection</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>2.1.1</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	Néant	Priorité 1	Néant	Priorité 2	2.1.1	Priorité 3	Néant	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	Néant													
Priorité 1	Néant													
Priorité 2	2.1.1													
Priorité 3	Néant													
Réglementaire	Néant													
Pour mémoire	Néant													

## Priorité 2

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens	Indicateurs
2.1.1	<p>Actualiser les connaissances sur le rôle de protection des forêts pour prioriser les opérations forestières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour la <b>cartographie de la fonction de protection</b> des forêts contre les risques naturels</li> <li>- Proposer le territoire comme <b>support d'expérimentation</b> dans la cartographie des risques naturels</li> <li>- Faire connaître et/ou <b>valoriser le rôle de protection des forêts</b> contre les risques naturels</li> </ul>	<u>Arllysère</u>	communes, ONF, CNPF, INRAE	<p>Arllysère</p> <p>Temps d'animation</p> <p>Prestation sous réserve de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte réalisée</li> <li>- Nombre de réunion d'information</li> </ul>

## AXE 2 MAINTENIR ET VALORISER LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

### FICHE ACTION 2.2. Préserver et valoriser la biodiversité forestière

Constat		Objectifs	Actions												
<p>Les forêts sont un réservoir de biodiversité. Près de 3 000 ha sont situées dans des zones réglementaires ou contractuelles (Natura 2000, Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotope) (Source : IGN, 2023) et on compte 1246 ha de forêts publiques en sénescence (îlots, Réserves Biologiques Intégrales, Zone Hors Sylviculture Libre Evolution...) (Source : Aménagements, ONF). En dehors de celles-ci, la mise en œuvre de bonnes pratiques forestières concourt à la préservation de la biodiversité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les forêts riches en biodiversité</li> <li>• Préserver la biodiversité des forêts</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>2. 2.1 + 2.2.2 + 2.2.3</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	Néant	Priorité 1	Néant	Priorité 2	2. 2.1 + 2.2.2 + 2.2.3	Priorité 3	Néant	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	Néant														
Priorité 1	Néant														
Priorité 2	2. 2.1 + 2.2.2 + 2.2.3														
Priorité 3	Néant														
Réglementaire	Néant														
Pour mémoire	Néant														

### Priorité 2

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
2.2.1	Identifier et prioriser les secteurs à enjeu de biodiversité	- Préciser les cartographies existantes des secteurs à enjeux de biodiversité	<u>Arlysère</u>	ONF, CNPF, CEN73, LPO, PNR Bauges	Stage, partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Carte réalisée
2.2.2	Développer la prise en compte de la biodiversité dans les documents de gestion durable	- Identifier les éléments de biodiversité remarquables dans les <b>documents de gestion durable, notamment en forêt privée</b> - Proposer aux propriétaires privés la mise en place d' <b>indice potentiel de biodiversité (IBP)</b>	<u>ONF, CNPF, GFP</u>	communes, UFP Arlysère, Arlysère	non concerné	- Nombre de relevés IBP
2.2.3	Promouvoir les bonnes pratiques forestières	- Faciliter l'organisation de <b>réunions d'information</b> et d'échanges sur la biodiversité forestière, notamment à destination des propriétaires privés et des communes - <b>Encourager les bonnes pratiques d'exploitation forestière</b> auprès des entreprises forestières (charte de bonnes pratiques, visites de chantiers exemplaires...)	<u>Arlysère</u>	PEB, ASDEFS, UFP Arlysère, CNPF, ONF, communes, Cofor, PNR Bauges	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de réunions d'information

## AXE 2 MAINTENIR ET VALORISER LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

### FICHE ACTION 2.3. Maintenir les fonctions de la forêt dans les cycles de l'eau et du carbone

Constat		Objectifs	Actions	
<p>La ressource en eau potable est principalement issue des forêts : 60 % des captages d'eau potable y sont situés. 1327 ha de forêts sont également situés en zone humide. Les forêts favorisent naturellement une bonne qualité de l'eau. Les zones humides ont en outre un rôle de régulation des flux d'eau : à la manière d'une éponge, elles stockent l'eau lorsqu'elle est abondante et la restitue lorsqu'elle se raréfie.</p> <p>Les forêts séquestrent et stockent du carbone au niveau des arbres et du sol. Elles contribuent ainsi au cycle du carbone et à l'atténuation du changement climatique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la ressource en eau, en qualité et quantité</li> <li>Maintenir la séquestration et le stockage du carbone par les forêts</li> </ul>	En cours	Néant
			Priorité 1	Néant
			Priorité 2	Néant
			Priorité 3	Néant
			Réglementaire	2.3.1 + 2.3.2
			Pour mémoire	2.3.3

### Réglementaire

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
2.3.1	Préserver les périmètres de captage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer la <b>réglementation en vigueur</b></li> <li>Vérifier l'adéquation entre les arrêtés en vigueur et les contraintes forestières dans certains cas le nécessitant</li> </ul>	DDT	communes, ONF, CNPF, UFP Arlysère, Arlysère	Temps de travail	non concerné
2.3.2	Protéger les zones humides et forêts alluviales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer la <b>réglementation en vigueur</b></li> </ul>	DDT	communes, Arlysère, ONF, CNPF, GFP, UFP Arlysère	non concerné	non concerné

### Pour mémoire

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
2.3.3	Maintenir et valoriser le rôle des forêts dans le cycle du carbone	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et/ou appliquer des <b>outils de valorisation</b> du rôle de la forêt concernant le carbone (séquestration, stockage, substitution)</li> <li>Encourager un <b>équilibre de débouchés</b> entre le bois d'oeuvre et le bois énergie</li> </ul>	non concerné	non concerné	non concerné	non concerné

## AXE 2 MAINTENIR ET VALORISER LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

### FICHE ACTION 2.4. Maintenir les multiples usages de la forêt

Constat		Objectifs	Actions												
<p>Les forêts accueillent de nombreuses activités de loisirs et touristiques. Ces activités peuvent parfois contraindre la gestion forestière et la production de bois, activité économique du territoire non négligeable, et inversement. Des conflits d'usage peuvent alors apparaître et souligner des incompréhensions concernant les enjeux forestiers. La conciliation des multiples usages de la forêt devient nécessaire pour assurer leur pérennité respective.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Concilier les activités de loisirs et la gestion forestière</li> <li>Sensibiliser les différents publics aux enjeux forestiers</li> <li>Faire reconnaître le rôle social de la forêt</li> </ul>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En cours</th> <th>2.4.1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>2.4.2 + 2.4.3 + 2.4.4</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>2.4.5</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </tbody> </table>	En cours	2.4.1	Priorité 1	2.4.2 + 2.4.3 + 2.4.4	Priorité 2	Néant	Priorité 3	2.4.5	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	2.4.1														
Priorité 1	2.4.2 + 2.4.3 + 2.4.4														
Priorité 2	Néant														
Priorité 3	2.4.5														
Réglementaire	Néant														
Pour mémoire	Néant														

### En cours

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
2.4.1	Sensibiliser le grand public, dont le public scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des <b>visites de terrain</b> : Vis ma vie de bûcheron...</li> <li>Proposer des <b>animations scolaires</b> sur la forêt</li> <li>Encourager le développement <b>d'événements de découverte</b> de la forêt et de la filière bois : Festi'Bois, Fête du Bois...</li> <li>Créer et/ou diffuser des <b>campagnes de communication positive</b> type Montagne...Respect !</li> </ul>	<u>Arlysère</u>	ONF, CNPF, GFP, PNR Bauges, ASDEFS, PEB, Association Beaufortaine du Bois, PNR Bauges, Offices du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps d'animation</li> <li>Prestation sous réserve de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations réalisées</li> <li>Nombre d'événements réalisés</li> </ul>

### Priorité 1

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
2.4.2	Sensibiliser et accompagner les élus dans l'intégration de la multifonctionnalité forestière dans les	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire reconnaître dans les <b>documents d'urbanisme</b> et de gestion de l'eau les enjeux forestiers</li> <li>Encadrer et/ou limiter les <b>aménagement</b>s en</li> </ul>	<u>Arlysère</u>	Cofor, communes, DDT, PNR Bauges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps d'animation</li> <li>Prestation sous réserve de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de documents de gestion du territoire intégrant la forêt</li> </ul>

	<b>stratégies locales d'aménagement</b>	<b>forêt</b> , notamment les aménagements touristiques				
<b>2.4.3</b>	<b>Sensibiliser et accompagner les socio-professionnels de la montagne sur la multifonctionnalité de la forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des <b>événements professionnels</b> ou rencontres saisonnières avec les acteurs du territoire : office du tourisme, AMIM, gendarmerie...</li> <li>- Créer des <b>supports innovants pour faciliter les échanges entre socio-professionnels</b> : SylvoTrophées, Serious game, carte des exploitations en cours...</li> <li>- Encourager la prise en compte des enjeux forestiers (biodiversité, chantiers...) dans les pratiques de loisirs en forêt, notamment dans <b>l'organisation d'événements sportifs</b></li> </ul>	<u><b>Arlysière</b></u>	ONF, CNPF, GFP, Offices du Tourisme, <b>PEB</b> , ASDEFs, <b>PEB</b> , Sylv'ACCITES, associations locales	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de réunions de concertation
<b>2.4.4</b>	<b>Valoriser financièrement les fonctionnalités de la forêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer de <b>nouveaux systèmes économiques</b> permettant le financement des fonctionnalités de la forêt (ex : taxe de séjour touristique, crédits carbone...)</li> </ul>	<u><b>Arlysière</b></u>	ONF, CNPF, INRAE	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Etude réalisée

### Priorité 3

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens	Indicateurs
<b>2.4.5</b>	<b>Introduire des moyens coercitifs</b>	- Mettre en place / encourager les missions de police en milieu forestier	<u><b>communes</b></u>	ONF, Arlysière	Arlysière non concerné	- Nombre de policiers ruraux

## AXE 3 MOBILISER LE BOIS LOCAL

### FICHE ACTION 3.1. Améliorer la desserte forestière

Constat	Objectifs	Actions												
L'accès aux forêts est indispensable à leur gestion durable et nécessite un réseau de desserte suffisant et fonctionnel. Si 840 km de routes forestières sont recensées sur le territoire, 55 massifs restent inexploitable (Source : Plan de mobilisation des bois – 2010). En outre, la création, l'entretien et l'usage des dessertes forestières nécessitent de lever un certain nombre de freins : identification des besoins, foncier morcelé, usages inadaptés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer de nouvelles dessertes forestières</li> <li>Maintenir l'usage forestier des dessertes existantes</li> </ul>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En cours</th> <th>3.1.1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>3.1.2 à 3.1.5</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>3.1.6</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>3.1.7</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </tbody> </table>	En cours	3.1.1	Priorité 1	3.1.2 à 3.1.5	Priorité 2	3.1.6	Priorité 3	3.1.7	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	3.1.1													
Priorité 1	3.1.2 à 3.1.5													
Priorité 2	3.1.6													
Priorité 3	3.1.7													
Réglementaire	Néant													
Pour mémoire	Néant													

### En cours

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
3.1.1	Créer de nouvelles dessertes forestières	- Réaliser les travaux de création de dessertes forestières	communes, propriétaires forestiers	<u>ONF, CNPFE, GFP,</u> communes, UFP Arlysère, Arlysère	non concerné	- Linéaire de dessertes créées

### Priorité 1

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
3.1.2	Actualiser le schéma de desserte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour la cartographie existante</li> <li>Identifier les projets prioritaires</li> <li>Porter à connaissance la cartographie mise à jour et priorisée aux propriétaires concernés (communes, propriétés privées)</li> </ul>	<u>Arlysère</u>	ONF, CNPFE, GFP, communes, UFP Arlysère, PNR des Bauges	Stage, partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Mise à jour du schéma de desserte réalisée
3.1.3	Accompagner les projets de création, d'entretien et en faire reconnaître l'intérêt général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner l'animation des projets par un soutien logistique, technique et administratif <u>selon les besoins</u></li> <li>Communiquer sur <b>l'intérêt général de la création de desserte</b> forestière (gestion durable des forêts, adaptation au</li> </ul>	<u>ONF, CNPFE, GFP, Arlysère</u>	communes, UFP Arlysère, Cofor	Temps d'animation	- Nombre de réunion d'information

		changement climatique, risque incendie...) et sur les méthodes de prise en compte de la biodiversité dans les projets de création aux différents publics (cf. FA 2.4) - Se saisir <u>selon les besoins</u> des outils de Déclaration d'Intérêt Général ou Déclaration d'Utilité Publique pour la création de desserte forestière			réserve de financement	
3.1.4	Mettre en place une réglementation de circulation adaptée, partagée, acceptée et harmonisée sur l'ensemble du territoire	- Proposer un <b>modèle de réglementation des routes</b> forestières partagé sur l'ensemble du territoire - Accompagner les propriétaires volontaires à la mise en place de la réglementation des routes forestières par un soutien logistique, technique et administratif <u>selon les besoins</u>	<u>Arllysère</u>	Cofor, PEB, ASDEFS, <u>communes</u> , <u>ONF</u> , <u>CNPF</u> , <u>PNR des Bauges</u>	Temps d'animation Stage, partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de dessertes réglementées
3.1.5	Assurer et valoriser le bon usage forestier des dessertes	- Instaurer des <b>états des lieux</b> lors des chantiers forestiers - Valoriser les entreprises d'exploitation forestière vertueuses par des outils de reconnaissance (Charte, Engagements...) - Communiquer sur l'usage initialement forestier (et agricole) des dessertes en montagne (cf. FA 2.4)	<u>Arllysère</u>	<u>ONF</u> , <u>CASMB</u> , <u>CNPF</u> , PEB, ASDEFS, Cofor, communes, UFP Arlysère	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de réunions de concertation - Nombre d'états des lieux

## Priorité 2

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
3.1.6	Entretien la desserte existante	- Réaliser les <b>travaux d'entretien</b> des dessertes forestières existantes	<u>Communes</u> , propriétaires privés	<u>ONF</u> , <u>CNPF</u> , <u>GFP</u> , UFP Arlysère, Arlysère	Temps d'animation	- Linéaire de desserte entretenue

## Priorité 3

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
3.1.7	Maîtriser foncièrement l'emprise des routes forestières	<u>Selon les situations et les possibilités</u> : - Intégrer le foncier des routes forestières dans le domaine public	<u>communes</u> , propriétaires forestiers	ONF, <u>CNPF</u> , Arlysère, UFP Arlysère	non concerné	- Nombre de tractations foncières liées à des dessertes



## AXE 3 MOBILISER LE BOIS LOCAL

### FICHE ACTION 3.2. Gérer le morcellement du foncier forestier privé

Constat		Objectifs	Actions												
<p>56 % des forêts d'Arlyère appartiennent à près de 18 000 propriétaires privés avec une propriété moyenne de 1,2 ha, généralement en plusieurs parcelles (Source : Arlyère, 2023). Ce morcellement du foncier forestier freine la gestion durable des forêts privées. Il paraît nécessaire d'œuvrer au regroupement des propriétaires et/ou des parcelles forestières privées.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Regrouper les propriétaires privés dans le cadre de projets collectifs</li> <li>Regrouper le parcellaire privé</li> <li>Eviter les coupes rases liées au morcellement foncier</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>3.2.1 à 3.2.3</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>3.2.4</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	3.2.1 à 3.2.3	Priorité 1	Néant	Priorité 2	Néant	Priorité 3	Néant	Réglementaire	3.2.4	Pour mémoire	Néant
En cours	3.2.1 à 3.2.3														
Priorité 1	Néant														
Priorité 2	Néant														
Priorité 3	Néant														
Réglementaire	3.2.4														
Pour mémoire	Néant														

### En cours

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlyère	Indicateurs
3.2.1	<b>Créer des associations foncières</b>	- Accompagner la <b>création d'associations syndicales</b> libres de gestion forestière pour gérer collectivement la forêt privée	<u>CNPF</u> propriétaires forestiers	Arlyère, UFP Arlyère	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de réunions d'information / de concertation
3.2.2	<b>Massifier la gestion et la récolte forestière</b>	- Monter des <b>projets collectifs de gestion forestière</b> (travaux sylvicoles, plantations, coupes forestières) y compris en mutualisant les moyens entre forêt publique et forêt privée	<u>CNPF</u> , <u>GFP</u> , <u>ONF</u>	Arlyère, UFP Arlyère, Communes forestières	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de projets collectifs sur le territoire

3.2.3	<b>Regrouper le parcellaire forestier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les communes dans l'<b>intégration des Biens Sans Maître</b> à leur domaine</li> <li>- Faciliter les <b>échanges et ventes de parcelles forestières</b> entre les propriétaires privés dans l'objectif d'agrandir les propriétés d'un seul tenant</li> </ul>	<b>CNPE, Cofor,</b> Arlysère	UFP Arlysère	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de tractations foncières
-------	---	---	---------------------------------	--------------	--	-----------------------------------

## Réglementaire

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
3.2.4	Faire reconnaître les obligations en vigueur concernant les coupes rases	- Appliquer la <b>réglementation en vigueur</b>	DDT	communes, Arlysère, ONF, CNPF, UFP Arlysère	non concerné	non concerné

## AXE 3 MOBILISER LE BOIS LOCAL

### FICHE ACTION 3.3. Développement et accompagnement les entreprises d'exploitation forestière locales

Constat		Objectifs	Actions												
<p>Le territoire d'Arlyère compte une vingtaine d'entreprises d'exploitation forestière (Source : INSEE, 2023). Ces entreprises ont des besoins d'accompagnement concernant leurs investissements, l'application de la réglementation forestière ou encore le recrutement d'opérateurs qualifiés. Des équipements particuliers sont aussi nécessaires pour répondre à des spécificités d'exploitation des ressources forestières du territoire : plateforme bois énergie, débardage par câble.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter le développement et le fonctionnement des entreprises d'exploitation forestière locales</li> <li>Maintenir des outils d'exploitation forestière spécifiques au territoire.</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>3.3.1 à 3.3.3</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>3.3.4</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	3.3.1 à 3.3.3	Priorité 1	Néant	Priorité 2	Néant	Priorité 3	Néant	Réglementaire	3.3.4	Pour mémoire	Néant
En cours	3.3.1 à 3.3.3														
Priorité 1	Néant														
Priorité 2	Néant														
Priorité 3	Néant														
Réglementaire	3.3.4														
Pour mémoire	Néant														

### En cours

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlyère	Indicateurs
3.3.1	Accompagner les entreprises forestières dans leur gestion (subvention, réglementation, administratif...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter à connaissance la réglementation en vigueur</li> <li>Porter à connaissances les subventions existantes</li> <li>Accompagner au montage de dossiers administratifs</li> </ul>	<u>PEB, AURAE</u>	Arlyère, ASDEFS	<p>Temps d'animation</p> <p>Partenariat ou prestation sous réserve de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entreprises accompagnées</li> </ul>
3.3.2	Accompagner la création ou le maintien d'outils forestiers spécifiques (câble, bois énergie...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Administrer la <b>Plateforme Bois Energie</b> à Sainte Hélène sur Isère</li> <li>Etudier et, le cas échéant, mettre en place des solutions pertinentes pour le <b>maintien du débardage par câble</b>.</li> </ul>	<u>Arlyère</u>	ONF, CNPF, GFP, communes, UFP Arlyère, AURAE, PEB, Cofor, Département	<p>Temps d'animation</p> <p>Partenariat ou prestation sous réserve de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes et/ou travaux réalisés</li> </ul>
3.3.3	Promouvoir les métiers forestiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser et accompagner l'organisation <b>d'évènements de découverte et de promotion des métiers forestiers</b> (Vis ma vie de bûcheron, Festibois, Carrefour des Métiers...)</li> <li>Faciliter l'organisation d'évènements professionnels autour des métiers de la forêt et du bois</li> </ul>	<u>Arlyère</u>	PEB, ASDEFS, Association Beaufortaine du Bois	<p>Temps d'animation</p> <p>Partenariat ou prestation sous</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'évènements organisés</li> </ul>

						réserve de financement	
--	--	--	--	--	--	------------------------	--

## Réglementaire

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
3.3.4	Faciliter l'application de la réglementation pour les entreprises d'exploitation forestière	- Appliquer la réglementation en vigueur	DDT	Arlysère, ONF, CNPF, ASDEFS, PEB	non concerné	non concerné

## AXE 4 VALORISER LE BOIS LOCAL

### FICHE ACTION 4.1. Transformer les bois locaux

Constat		Objectifs	Actions												
<p>Le territoire compte 5 scieries, dont la plus grosse scierie savoyarde (Scierie réunie de Savoie). Elles sont hétérogènes dans leur capacité de sciage, de 125 000 m3/an pour la Scierie réunie de Savoie à quelques milliers de m3, mais elles ont pour point commun un approvisionnement local et de fait, une orientation historique sur le sciage de résineux. Leur approvisionnement est logistiquement contraint par les périodes d'exploitation et leur capacité de stockage en dehors de celles-ci. Concernant les débouchés, la part de bois séchés est limitée. Des outils structurant pourraient faciliter la transformation des bois locaux, notamment en fluidifiant la logistique.</p> <p>Il existe également quelques scies mobiles. Elles proposent un service pour les particuliers concernant des volumes réduits et ponctuels. Les accompagner et proposer des outils complémentaires pour développer des marchés de niche (feuillus, petits volumes) pourraient permettre de diversifier l'offre de produits bois locaux.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la transformation locale</li> <li>Diversifier l'offre de produits bois locaux issus de la première transformation</li> <li>Augmenter la plus-value des produits bois locaux issus de la première transformation.</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>4.1.1</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>4.1.2</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>4.1.3</td> </tr> </table>	En cours	Néant	Priorité 1	Néant	Priorité 2	4.1.1	Priorité 3	4.1.2	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	4.1.3
En cours	Néant														
Priorité 1	Néant														
Priorité 2	4.1.1														
Priorité 3	4.1.2														
Réglementaire	Néant														
Pour mémoire	4.1.3														

### Priorité 2

N°A	Actions	Description	Compétence Arlysère	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
4.1.1	Développer des outils structurants pour la filière bois locale et la valorisation des bois locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier l'opportunité de créer une <b>plateforme de tri</b> pour les feuillus précieux et la mettre en place le cas échéant</li> <li>Etudier l'installation d'un <b>arrosage pour le bois d'œuvre sur la Plateforme Bois Energie</b> de Sainte Hélène sur Isère et la mettre en place le cas échéant, optimisé en consommation d'eau.</li> </ul>	<u>Arlysère</u>	ONF, CNPF, GFP, UFP Arlysère, communes	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Etudes et/ou travaux réalisés

### Priorité 3

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
4.1.2	Accompagner les entreprises développant des projets de transformation des bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la <b>création et/ou le développement d'entreprises de sciages mobiles</b> par un soutien logistique, technique et administratif selon les besoins</li> <li>- Accompagner la <b>création et/ou le développement d'entreprises de transformation</b> par un soutien logistique, technique et administratif selon les besoins</li> </ul>	<b>AURAE, PEB</b>	Arlysère	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre d'entreprises accompagnées

### Pour mémoire

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
4.1.3	Accompagner le développement du séchage des bois locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un <b>état des lieux des scieries et autres entreprises qui sèchent leurs bois</b></li> <li>- Accompagner les entreprises dans le développement de leur projet de séchage</li> <li>- Développer un séchoir territorial s'il existe un besoin avéré basé sur l'utilisation d'énergies renouvelables.</li> </ul>				Non concerné

## AXE 4 VALORISER LE BOIS LOCAL

### FICHE ACTION 4.2. Utiliser les bois locaux en circuit court

Constat		Objectifs	Actions												
<p>Les besoins en bois du territoire sont nombreux, à la fois pour les particuliers et pour les collectivités, en construction ou comme source d'énergie. Par exemple, le territoire compte une dizaine de chaufferies collectives en fonctionnement et quelques autres projets en cours de réflexion. Le manque d'informations des consommateurs peut limiter l'utilisation des bois locaux au profit de bois importé. Il paraît nécessaire de mieux présenter l'offre en bois local et de faciliter son utilisation.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire connaître l'offre de produits bois locaux</li> <li>Augmenter l'utilisation de produits bois locaux</li> </ul>	<table border="1"> <tr> <td>En cours</td> <td>4.2.1</td> </tr> <tr> <td>Priorité 1</td> <td>4.2.2</td> </tr> <tr> <td>Priorité 2</td> <td>4.2.3 à 4.2.5</td> </tr> <tr> <td>Priorité 3</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Réglementaire</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Pour mémoire</td> <td>Néant</td> </tr> </table>	En cours	4.2.1	Priorité 1	4.2.2	Priorité 2	4.2.3 à 4.2.5	Priorité 3	Néant	Réglementaire	Néant	Pour mémoire	Néant
En cours	4.2.1														
Priorité 1	4.2.2														
Priorité 2	4.2.3 à 4.2.5														
Priorité 3	Néant														
Réglementaire	Néant														
Pour mémoire	Néant														

### En cours

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
4.2.1	Accompagner la mobilisation durable du bois énergie	- Permettre la <b>mobilisation du bois énergie</b> dans le cadre d'une <b>gestion forestière durable</b> (coupes à débouché principale en bois d'œuvre, coupes sanitaires) à travers la mise en place d'un financement (Contrat Départemental)	<u>Arlysère</u>	<u>Département</u> , ONF, communes	Temps d'animation	- Nombre de dossiers déposés

### Priorité 1

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
4.2.2	Encourager l'utilisation du bois scolyté en construction	- Développer un <b>marketing sur le bois bleu</b> - Avoir un <b>bâtiment démonstrateur</b> en bois scolyté	<u>PEB, Cofor</u>	Communes, Arlysère, FCBA, scieries, architectes et autres prescripteurs, CASMB	Temps d'animation  Partenariat ou prestation sous réserve de financement	- Nombre de maîtres d'ouvrages sensibilisés

### Priorité 3

N°A	Actions	Description	Compétence	Partenaires	Moyens Arlysère	Indicateurs
4.2.3	Utiliser les bois locaux en réponse aux besoins des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les collectivités sur <b>l'utilisation de bois locaux dans leur projets de construction et/ou de chaufferies collectives</b></li> <li>- Accompagner les collectivités dans leurs projets de construction et/ou de chaufferies collectives pour <b>l'intégration de bois local dans leurs cahiers des charges</b></li> </ul>	<u>Cofor, PEB</u>	Arlysère	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets accompagnés</li> </ul>
4.2.4	Développer les circuits courts pour les particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une <b>bourse des bois</b> pour les particuliers</li> <li>- Rendre accessible aux particuliers <b>l'offre de sciages locaux</b> avec des outils de communication type "carte des producteurs"</li> <li>- Développer les formations « tronçonneuse » pour les particuliers incluant de la pratique</li> </ul>	<u>Arlysère</u>	CNPF, UFP Arlysère, Cofor, ABB	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte créée</li> </ul>
4.2.5	Valoriser l'origine locale des bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calculs d'<b>empreinte carbone</b> des produits bois locaux</li> <li>- Calculs de <b>retombées économiques</b> locales des produits bois locaux</li> <li>- <b>Promotion des certifications existantes</b> : Bois des Alpes, labels Bois Energie</li> </ul>	Cofor, <u>Arlysère</u>	INRAE, PEB	Temps d'animation Partenariat ou prestation sous réserve de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude réalisée</li> </ul>